

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# LES RUINES DE BAALBEK.<sup>1</sup>

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le moment du retour au pays, après une longue absence, est une des plus douces jouissances du voyage. Je voudrais souvent partir afin de pouvoir souvent revenir, et éprouver, de temps en temps, ces délicieuses émotions que l'on ressent en rentrant dans sa patrie, en contemplant des paysages aimés, en retrouvant des parents, des amis, que l'on avait peut-être un peu craint de ne pas revoir. De plus, si, dans ces premiers instants, tout ne paraît pas plus beau que ce que l'on a vu ailleurs; au moins, tout est-il revu avec plaisir, parceque, dans sa patrie, tous les monuments ont une histoire connue, et rappellent des souvenirs qui sont chers au cœur. Dans ces heures charmantes, les hommes se présentent sous leur meilleur aspect. Si tout le monde n'est pas content de vous revoir, au moins tout le monde le paraît-il; et comme toutes les figures sont souriantes, vous vous laissez facilement aller à un sentiment de bonheur causé par cette satisfaction générale qui semble partout vous souhaiter la bienvenue. Et, ensuite, que de délices dans les premières conversations! Pendant votre absence, les événements, grands et petits, se sont accumulés. Vous avez peut-être voyagé rapidement et vous n'avez pu toujours recevoir les nouvelles de votre pays. A votre arrivée, toutes ces nouvelles vous sont données en même temps; vous apprenez en

<sup>1</sup> Conférence donnée devant l'Union Catholique en séance publique, le 10 avril 1871, et répétée devant la Société Littéraire et Historique de Québec, le 26 du même mois.

une heure tous les événements de plusieurs mois. Vous trouvez parmi vos connaissances des changements que vous n'aviez pas prévus ; d'autres que vous aviez prévus ne sont pas arrivés. L'existence de quelques-uns de vos amis a été illuminée par le soleil du bonheur ; d'autres, hélas, ont été accablés sous le malheur ou ont disparu de la scène du monde ; et c'est ainsi que la tristesse vient prendre sa place dans ces moments précieux qui ne devraient pourtant contenir que de la joie. La vie est ainsi faite : l'enfant qui effeuille la rose arrive bientôt aux épines que la fleur gracieuse reconvratt, et il n'est pas de félicité qui ne tarde à être assombrie par un deuil.

Laissons cependant ces pensées de côté. Je me suis engagé à vous parler de voyage, et à vous conduire jusqu'au fond de la Syrie, pour vous y faire admirer tout ce que l'antiquité a laissé de plus beau et de plus étonnant dans le genre monumental. J'ai nommé les ruines des temples de Baalbek. Il y a environ un an, j'ai eu l'avantage inappréciable de visiter, avec un de nos honorables concitoyens, M. Alfred Pinsonnault, ces restes majestueux d'une grandeur passée. Chaque soir de notre voyage, après les courses de la journée, mon compagnon et moi, nous recueillions nos souvenirs et nos impressions, et pendant que notre cœur et nos yeux étaient encore pleins de ce que nous avions vu dans la journée, nous faisons notre journal. Ce sont quelques pages de ce journal de voyage, complétées au moyen d'études subséquentes, que je veux vous lire ce soir.

Baalbek, la ville de Baal, est située dans cette partie de la Syrie appelée Céléryrie, et qui se trouve entre le Liban et l'Anti-Liban. Pour s'y rendre on peut prendre la diligence qui fait chaque jour le service entre Beyrouth et Damas. On arrête à mi chemin, à un endroit nommé Stora ; là on laisse la voiture publique, et on continue le voyage jusqu'à Baalbek à cheval. Il y a six heures de marche. C'est l'itinéraire que nous suivîmes. Partis à 4 heures du matin de Beyrouth, le 28 février 1870, nous arrivâmes à Stora vers onze heures. Notre drogman, Andréa, que nous avions prévenu à l'avance, nous attendait. Après quelques instants de repos, nous montons à cheval et nous voilà en route.

Notre caravane est modeste, nous n'avons qu'un moukri avec le drogman. Ce dernier se dispense d'apporter une tente, une maison arabe très-propre, dit-il en insistant, étant mise à notre disposition dans le village de Baalbek.

La route que nous suivons est à peu près au milieu de la plaine de Boukaa ou de la Céléryrie, ayant le Liban à notre gauche et l'Anti-Liban à notre droite. Nous marchons ainsi entre ces deux

chaînes de montagnes pendant plusieurs heures, rencontrant ça et là des villages arabes, et traversant de jolis ruisseaux et de petites rivières qui répandent la fertilité tout autour d'elles. Il faisait une chaleur atroce, pendant que, de chaque côté de nous, nous voyions les montagnes dont les cimes étaient couvertes de neige. Singulière illusion des yeux que l'on éprouve souvent dans ces pays où les montagnes sont si élevées, et où l'air est si pur et si transparent ! Nous nous serions cru à quelques arpents seulement du pied du Liban et de l'Anti-Liban, et cependant nous avions, une distance de deux ou trois lieues pour parvenir au pied des premiers contreforts.

Une heure avant d'arriver à Baalbek, nous avons aperçu les ruines qui se dressent majestueusement au-dessus du niveau plat de la plaine. Les six colonnes dont je parlerai bientôt dominaient tout, noircies d'un côté par les siècles et dorées d'un autre par les rayons du soleil couchant. Tout autour nous pouvons déjà apercevoir une masse confuse de murs, de temples à moitié écroulés, de débris de toute espèce, à côté et aux pieds desquels s'étendent les rues étroites, les maisons misérables du village actuel de Baalbek.

Ce premier coup-d'œil est jeté de loin, pendant que nos chevaux, semblant deviner notre impatience d'arriver, galoppent rapidement vers le but de nos désirs. La plaine est unie, le terrain est bon, le chemin très-passable, aussi nous approchons rapidement.

En passant, le guide nous indique de loin la carrière d'où ont été extraites les énormes pierres de Baalbek et où il en reste encore une plus grosse que toutes les autres. Mais rien ne peut nous arrêter ; nous visiterons cette carrière demain ; pour le moment nous n'avons pas d'autre désir que celui d'arriver au lieu où sont réunies les plus grandes merveilles.

Encore dix minutes, et nous faisons notre entrée dans Baalbek. Notre drogman, Andréa, nous conduit à travers un dédale de petites maisons, à toit plat, et dont quelques unes sont blanchies à la chaux, jusqu'à celle où il a coutume de loger ses voyageurs. Cette habitation consiste en plusieurs appartements qui, tous, ouvrent sur une espèce de cour intérieure, dans laquelle nous entrons à cheval. Plusieurs femmes, proprement mises, sortent de la maison à notre arrivée, et nous font la salutation orientale en portant la main à la poitrine, à la bouche, et puis au front, avec une profonde inclination, faite très-gracieusement.

La famille dans la maison de laquelle nous sommes logés est une famille maronite. A la propreté qui règne partout on reconnaît facilement que ce ne sont ni des Arabes, ni des Turcs qui nous hébergent. On nous installe dans une grande pièce, la meilleure de l'établissement, divisée en deux par un divan, et qui ouvre sur la

cour. C'est notre salon, notre cabinet de travail, notre salle à diner et notre chambre à coucher. Les murs à l'intérieur comme à l'extérieur, sont blanchis à la chaux. L'ameublement est simple, cependant il y a une table et des chaises, choses étonnantes en Syrie. Cette famille possède ces meubles, rares dans ce pays, parcequ'elle a souvent occasion de recevoir des étrangers.

Aussitôt après nous être débarrassés de nos sacoches, de nos armes et de nos paletots, nous courons aux ruines. Il est six heures; cependant, avant la nuit, nous aurons le temps de donner un coup d'œil d'ensemble sur ces célèbres monuments. Cinq minutes de marche nous transportent au pied des ruines; nous traversons un ruisseau dans lequel coule une eau froide et limpide qui descend des montagnes; nous avançons un instant dans une espèce de rue solitaire le long d'un petit mur bas, nous montons une petite côte par un mauvais passage, et, passant à travers une brèche faite dans le mur d'enceinte, nous nous trouvons au milieu des ruines si justement célèbres de Baalbek.

Quel spectacle! La réalité dépasse complètement ce que nous nous étions attendus à voir. L'imagination de l'homme qui n'a pas contemplé ces restes gigantesques, peut difficilement concevoir ce qu'ils sont en réalité. Avec cette fausse vanité qui nous remplit, nous, hommes du dix-neuvième siècle, nous ne voulons pas admettre que les hommes qui ont vécu avant nous, qui ont travaillé deux ou trois mille ans avant notre âge, aient pu avoir plus de science ou plus de patience, plus d'habileté ou plus d'énergie, des inspirations plus élevées, un goût plus exquis, ou aient mieux compris les arts que nous, les inventeurs de la vapeur et du télégraphe. Cependant, en face du Parthénon ou de Baalbek, l'homme du 19<sup>e</sup> siècle peut s'humilier et reconnaître que l'humanité n'a guère marché depuis les temps que l'on est convenu d'appeler barbares, probablement parce qu'on ne les comprend pas. Devant ces monuments gigantesques, resplendissants de beauté dans leur vieillesse et leur décrépitude, réunissant encore plus de solidité et plus d'élégance artistique que ces constructions éphémères et de mauvais goût dans lesquelles nous plaçons notre gloire, le spectateur est forcé de s'incliner et d'admettre que les anciens possédaient des qualités réelles, incontestables. L'ambition des modernes est de s'efforcer de les imiter, encore n'y réussissent-ils pas toujours. En fixant, avec une attention soutenue, les yeux sur nos modèles, nous atteindrons peut-être la perfection des proportions, l'élégance d'une colonne, la solidité d'un chapiteau, le riche fouillis d'une frise; mais ce que nous ne saurions égaler, ce sont les énormes dimensions, l'immensité des matériaux employés par les architectes de Baalbek.

Telles sont les réflexions que m'a inspirées le spectacle que j'ai eu sous les yeux, en arrivant sur le terrain des ruines. Voici en deux mots la disposition de ce qui a frappé ma vue en entrant par la brèche qui se trouve dans le mur d'enceinte, près de l'angle sud-ouest : d'abord, devant moi, un cahos de débris entassés les uns sur les autres ; des fragments énormes de colonnes, les uns debout bravant encore les efforts du temps, les autres couchés dans la poussière, une poussière trente fois séculaire, comme un guerrier tombé généreusement à son poste, d'autres inclinés et s'appuyant sur un autre fragment, comme pour se reposer ; le tout entremêlé de sections de frise richement sculptées, de chapiteaux, d'entablements, de pierres énormes, de débris de toute espèce. A quelque distance, en face de moi, se dressent les six fameuses colonnes du Temple de Baal, que j'avais aperçues à plus de deux lieues avant d'arriver aux ruines ; à ma droite, le Temple du Soleil, très-bien conservé, qu'un auteur anglais proclame le monument le plus parfait et le plus beau de l'art antique en Syrie. Au delà du Temple du Soleil et entre ce dernier et le Temple de Baal, ma vue est bornée par des murs et d'autres constructions qui formaient la cour en avant de ce dernier monument.

Je m'assis sur un tronçon de colonne et je contemplai longtemps le spectacle que j'avais sous la vue, désireux de le graver pour toujours dans mes yeux et dans ma mémoire. Le soleil allait disparaître de l'horizon derrière les pics blanchis du Liban, pour aller porter dans le pays où sont toutes mes affections et toutes mes espérances, quelques rayons refroidis par les neiges et les frimats que recouvraient alors la lointaine contrée qui m'a vu naître et où j'espère mourir.

J'ai ouvert les *Ruines* de Volney, et aux dernières lueurs du soleil qui glissent au travers des colonnes dorées par cet astre, au milieu de tous ses décombres gigantesques qui rappellent une splendeur passée, dans un silence éloquent, interrompu seulement quelquefois par les cris des hirondelles qui se préparent à passer la nuit au milieu des feuilles d'acanthé des colonnes, ou dans les fouillis des chapiteaux, j'ai lu cette belle page :

« Ici fleurit jadis une ville opulente ; ici fut le siège d'un empire puissant. Oui, ces lieux, maintenant si déserts, jadis une multitude vivante aimait leur enceinte, une foule active circulait dans ces routes aujourd'hui solitaires ; en ces murs où règne un morne silence, retentissaient sans cesse le bruit des arts et les cris d'allégresse et de fêtes ; ces marbres amoncelés formaient des palais réguliers, ces colonnes abattues ornaient la majesté des temples ; ces galeries écroulées dessinaient les places publiques ! Là, pour

les devoirs de son culte, pour les soins touchants de sa subsistance, affluait un peuple nombreux. Là, une industrie créatrice de jouissances appelait les richesses de tous les climats, et l'on voyait s'échanger la pourpre de Tyr pour le fil précieux de la Sérigue, les tissus moelleux de cachemire pour les tapis fastueux de la Lydie, l'ambre de la Baltique pour les perles et les parfums arabes, l'or d'Ophir pour l'étain de Thuli !

“ Et maintenant voilà ce qui subsiste de cette ville puissante, un lugubre squelette ! Voilà ce qui reste d'une vaste domination, un souvenir obscur et vain ! Au concours bruyant qui se pressait sous ses portiques, a succédé une solitude de mort. Le silence des tombeaux s'est substitué au murmure des places publiques. L'opulence d'une cité de commerce s'est changée en une pauvreté hideuse. Les palais des rois sont devenus le repaire des bêtes fauves ; les troupeaux parquent au seuil des temples et les reptiles immondes habitent le sanctuaire des dieux !... Ah ! comment s'est éclipsée tant de gloire !... Comment se sont anéantis tant de travaux !... Ainsi donc périclitent les ouvrages des hommes ! Ainsi s'évanouissent les empires et les nations ! ”

Tout ému de ces grandes pensées, je m'éloignai lentement, les méditant dans mon esprit, et comparant les misérables chaumières, les sales rues que je traversais pour me rendre à ma résidence, aux opulents palais et aux temples superbes dont je venais de contempler les poétiques ruines. J'entrai chez moi et je fus ramené à la réalité de la vie par un excellent dîner qu'Andréa nous avait préparé.

Le repas terminé, pendant que je fume une cigarette, nous causons, M. Pinsonneault et moi, étendus sur le divan, des premières impressions que nous a faite la vue des ruines de Baalbek. La beauté de ces monuments, leurs immenses proportions, tant de richesse passée à côté de tant de misère présente, la vie, le mouvement, l'activité qui régnaient autrefois autour de ces nobles murs, et la solitude et l'isolement qui maintenant les entourent, le contraste saisissant de ce qui a été ici avec ce qui est maintenant, défrayent longtemps notre conversation. Et, cependant, nous n'avons encore presque rien vu, nous n'avons jeté qu'un regard d'ensemble, un rapide coup d'œil sur les ruines ; que sera-ce donc lorsque nous aurons vu de nos yeux tout ce que notre guide nous annonce, quand nous aurons mesuré les pierres cyclopéennes, quand nous nous serons égarés dans les immenses galeries souterraines, quand nous aurons analysé les forces qu'il a fallu employer, les sommes énormes qu'on a dépensé, pour édifier ces constructions qui bravent encore le temps !

C'est rempli de ces considérations et de ces espérances que nous nous mettons chacun de notre côté à faire notre journal. J'ouvre mon guide et j'étudie l'histoire de Baalbek.

Il est constaté aujourd'hui au delà de tout doute que Baalbek est la ville de Héliopolis de la Célésyrie ou Phénicie. Le nom *Héliopolis*, "ville du Soleil", probablement la traduction grecque de Baalbek, dit le Dr. Robinson, indique que cette ville, de même que celle qui porte le même nom en Egypte, était consacrée au culte du soleil. De fait, le soleil était l'une des principales divinités des anciennes religions syriennes et asiatiques, et leur mythologie lui attribuait de même qu'à Jupiter et autres dieux, le titre de Baal ou Seigneur. Lorsque l'on contemple la beauté de l'astre du jour répandant ses premiers feux sur l'horizon, au travers d'une atmosphère d'une pureté incomparable, ou s'éloignant de ces contrées au climat privilégié, illuminant le firmament de toutes les teintes les plus vives de l'arc-en-ciel et dorant les cimes blanchies des monts, on comprend que les hommes, égarés par leurs passions et privés des lumières de la révélation, aient adressé leurs vœux et leurs prières à cet être si beau et si puissant qui répand la vie autour de lui et anime tout sur son passage. La mythologie de l'Egypte avait une forte influence sur celle de la Syrie, et il ne serait pas impossible qu'il y eut de la ressemblance dans les formes du culte du soleil usitées dans les deux pays. Macrobe, auteur du cinquième siècle, raconte que l'idole adorée à Héliopolis en Syrie, avait été apportée de Héliopolis en Egypte.

On ignore quand et par qui cette ville fut fondée ; cependant on pense qu'elle a dû être contemporaine avec la période de la plus grande prospérité des Phéniciens. La plate-forme colossale du temple et la maçonnerie taillée sous le grand pérystile, indiquent une origine phénicienne ; et nous pouvons conclure que Baalbek, la cité de Baal, était un des lieux sacrés de ce peuple remarquable, dont les Grecs et les Romains s'emparèrent successivement, qu'ils ornèrent et auquel ils donnèrent un nouveau nom. Aucun auteur contemporain à l'érection des temples ne parle de cet événement. Il faut recourir à des auteurs qui ont vécu subséquentement pour trouver quelque mention de ces grands travaux. Ainsi Jean Malala d'Antioche, auteur du 7e siècle, dit qu'Antoine le Pieux construisit à Héliopolis de Phénicie un grand temple dédié à Jupiter, qui était une des merveilles du monde. La numismatique et les inscriptions trouvées sur des pierres à Baalbek confirment parfaitement le récit de l'auteur que je viens de nommer. On pense que le grand temple était dédié à tous les dieux de Héliopolis et formait une espèce de Panthéon où Baal présidait. Quant à Vénus, elle



avait son temple particulier, dont nous aurons occasion de visiter les ruines. Constantin ferma ces temples idolâtres, et bâtit à Baalbek une immense basilique dont on voit encore les ruines. Le culte païen recommença sous Julien l'Apostat, et ce n'est qu'en l'an 379 que Théodose, en montant sur le trône, mit fin à toutes les scènes de débauche et de violence dont Héliopolis avait été le théâtre.

Au 7<sup>e</sup> siècle, Héliopolis tomba au pouvoir des Musulmans, qui firent revivre l'ancien nom de Baalbek, et convertirent ses temples en forteresse.

Baalbek n'est plus aujourd'hui qu'une misérable bourgade habitée par quatre ou cinq mille Métualis, à demi-sauvages, qui, il n'y a encore que quelques années, dépouillaient les voyageurs qui s'aventuraient chez eux. Aujourd'hui ils sont moins barbares.

Le lendemain de notre arrivée à Baalbek, nous nous levâmes de bonne heure et nous nous transportâmes aux ruines. J'en ai fait pour ma part un examen attentif, lent, une étude consciencieuse, et je conserverai toute ma vie le souvenir de ce que j'ai vu.

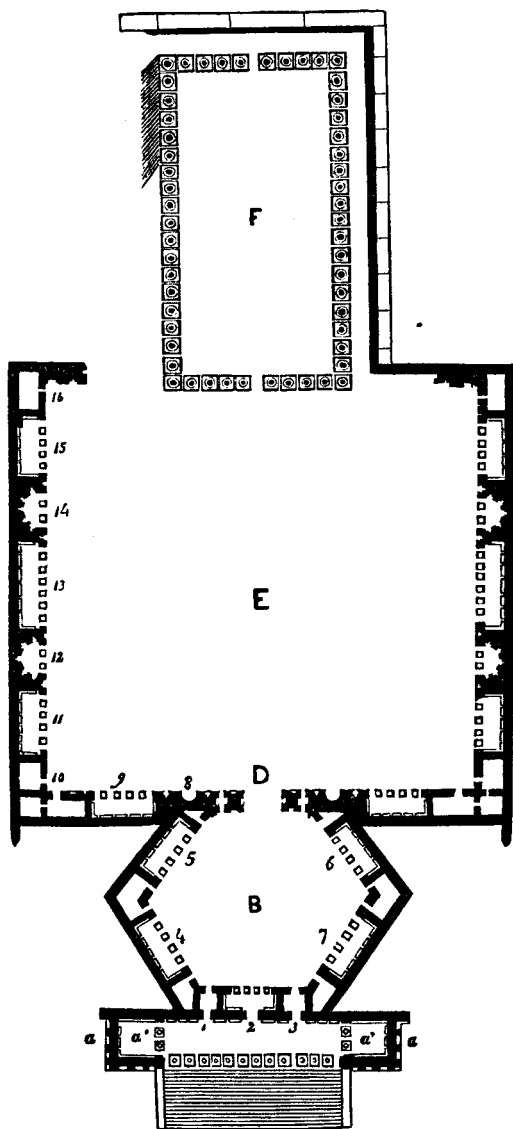
Sur la colline monumentale dont j'ai déjà parlé, il y a deux temples : le *Grand Temple*, ou *Temple de Baal*, et le *Temple du Soleil*. Le troisième, le *Temple circulaire*, n'est pas sur cette colline, il en est éloigné de deux ou trois cents verges et il est isolé.

Essayons maintenant de reconstruire par la pensée, en nous aidant des récits des historiens et des relations des autres voyageurs, ces monuments dont nous avons entrevu les ruines majestueuses, et que nous allons maintenant parcourir lentement et étudier attentivement. Relevons ces murs tombés, ces colonnes couchées par terre, ces chapiteaux, ces statues ; remettons chaque partie en sa place, écartons ces décombres qui souillent la beauté de l'édifice, et voyons si nous ne pourrions pas comprendre toute la majesté des monuments dont les ruines et les débris font encore aujourd'hui l'étonnement des voyageurs.

Commençons notre examen par le portique est de la cour extérieure ou hexagon du *Grand Temple*. Ce portique a 180 pieds de long par 37 de profondeur, et se composait de douze colonnes, placées entre deux ailes, *a a*,<sup>1</sup> ornées de pilastres. Le parquet est élevé de 20 pieds et le mur qui le soutient est construit en grosses pierres brutes, ce qui montre qu'il y avait ici originairement un immense escalier, d'environ 180 pieds de largeur, conduisant au portique. Les degrés en ont disparu et les colonnes n'existent plus,

<sup>1</sup> Ces lettres ainsi que les chiffres que l'on trouvera plus loin, correspondent aux lettres et aux chiffres qui se trouvent au plan.

à l'exception des bases, sur deux desquelles on lit des inscriptions latines. Les deux ailes se voyent encore et sont presque parfaites. De fait, les pierres dont elles sont construites rendraient fort diffi-



à la destruction de cette partie du monument. Quelques-unes ont 24 pieds de long. Dans chaque aile, sur le même niveau et ouvrant sur le portique, il y a une chambre a', de 31 pieds par 38,

ornée de pilastres supportant une corniche très-avancée, avec des niches entre les pilastres. Le mur de fond du portique est aussi orné de pilastres et de niches. Le tout a été à demi-ruiné pour en faire une forteresse. Les espaces entre les piédestaux ont été murés et garnis de meurtrières, et des créneaux érigés sur le haut des ailes par les Sarrasins. A la base de ces dernières, des portes ouvrent sur des passages voutés qui parcourent tout l'intérieur de la plate-forme.

Trois portes, 1, 2, 3, ornées de profondes moulures, ouvrent sur la première cour, B, qui est de forme hexagone, de deux cents pieds de diamètre. Sur chacun des six côtés, à l'exception du côté ouest, il y avait des enfoncements ou chambres, 4, 5, 6, 7, avec quatre colonnes devant chacune. Le côté est formait comme un vestibule pour l'entrée par le portique. Entre les chambres dont je viens de parler et justement dans les six angles de l'hexagone, il y avait d'autres chambres plus petites, qui sont aujourd'hui complètement détruites.

Sur le côté ouest de l'hexagone il y avait un portail, D, de cinquante pieds de large, avec deux portes latérales, chacune de dix, ouvrant sur la seconde ou grande cour, E, qui se trouve immédiatement en avant du temple même. Cette cour a une longueur de quatre cent quarante pieds par trois cent soixante-et-dix de large, et est environné d'enfoncements et de niches placés dans le mur d'enceinte, lesquels, quoiqu'en ruines, sont encore magnifiques. Les deux côtés correspondent parfaitement l'un à l'autre et sont semblables. Nous nous contenterons donc d'en décrire un seul, et nous choisirons le côté sud, comme étant celui qui est le mieux conservé.

Près de l'entrée de l'est, à la gauche du visiteur qui pénètre dans la grande cour, il y a une niche de dix-huit pieds de large, 8, apparemment destinée à une statue colossale. Puis vient une chambrette rectangulaire, avec quatre colonnes en avant, 9, comme celles de l'hexagone que j'ai décrites plus haut, après laquelle il y a un groupe de trois chambres dans l'angle sud-est, 10. Sur le côté sud nous rencontrons d'abord une chambre rectangulaire, 11, avec quatre colonnes en avant, puis une chambre semi-circulaire avec deux colonnes, 12, et ensuite, au milieu de ce côté, une grande chambre rectangulaire avec six colonnes, 13. Puis suivent, comme avant d'arriver à ce point, et dans le même ordre, un exèdre semi-circulaire avec deux colonnes, 14, un rectangulaire avec quatre colonnes, 15, et une chambre avec une porte ornementée dans le coin qui forme l'angle nord-ouest de la grande cour, 16. Aucune

de ces chambres n'est parfaite aujourd'hui ; une grande partie du côté sud-ouest est détruite, ainsi qu'à l'angle nord-est. Toutes les colonnes, qui étaient au nombre de soixante quatre ont disparu ; les fûts étaient de granit rouge, et on en voit les fragments gisant par terre parmi des amas énormes de décombres. L'intérieur de chacun des exèdres était orné à profusion de pilastres supportant un entablement richement sculpté, avec des niches dont les sommets ou frontons représentent des conques marines. Quelques-uns de ces ornements sont encore dans un état parfait. Au-dessus de ces exèdres, un entablement non interrompu, avec une frise convertie de guirlandes de fleurs et de fruits courait tout autour de la cour.

A l'extrémité ouest de cet immense rectangle était le grand Temple, F, dédié à Baal ou Jupiter, vaste pérystyle mesurant 290 pieds de l'est à l'ouest, par 160 du nord au sud. Sur chaque côté, il y avait 19 colonnes, et à chaque bout 10, formant 54 en tout. Le diamètre de ces colonnes, à la base, est de 7 pieds 3 pouces, et au bout de 6 pieds 6 pouces ; leur hauteur, en comprenant la base et le chapiteau, était de 75 pieds ; par dessus régnait l'entablement, de 14 pieds de plus. Les fûts sont formés de trois blocs seulement ; et, chose encore plus étonnante, la base, le chapiteau et l'énorme entablement joignant une colonne à l'autre, sont chacun composés d'un seul morceau de pierre ! Les blocs sont unis les uns aux autres par de grosses crampes de fer ; et quelque fois deux sont placées ensemble, l'une ronde et l'autre carrée.

Quand l'on considère le volume énorme de pierres qui faisaient partie de cette construction et la force des liens qui les unissaient les unes aux autres, un sentiment vient se mêler à l'admiration que l'on éprouve : on s'étonne que le monument tout entier ne soit pas encore debout, et on est involontairement porté à penser que la main des hommes, plus barbare que celle du temps, a pressé l'action destructive des siècles. Peut-être n'a-t-on pas tort.

Afin de faire comprendre tout ce qu'il y a d'étonnant dans les chiffres que je viens de donner, comparons un instant les dimensions de colonnes de Baalbek avec celles des colonnes de l'église de la Banque de Montréal, lesquelles appartiennent au même genre d'architecture que les colonnes du temple de Baal.

Les colonnes de la banque de Montréal ont 40 pieds de hauteur, en comprenant la base et le chapiteau. Le fût, à la partie inférieure, a quatre pieds de diamètre, et, à sa partie supérieure, trois pieds et quatre pouces, et il est composé de 18 pierres, chacun d'environ un pied et demi de hauteur. Par cette comparaison on voit quelle immense dimension on a donné aux colonnes de Baalbek et de quels énormes matériaux elles sont formées.

Croirait-on que ces magnifiques échantillons d'architecture, qui font l'ornement de la Syrie et l'étonnement des voyageurs, et qui feraient la gloire de n'importe quelle nation au monde, ont été détruits par le vandalisme des Turcs qui ont brisé plusieurs des colonnes pour en arracher les morceaux de fer qui en liaient ensemble les différentes parties ? Voilà comment ces misérables comprennent le culte des arts. Je n'ai jamais vu la barbarie anéantir de si belles choses pour obtenir de si minces résultats.

Les colonnes du Temple de Baal appartiennent à l'ordre corinthien ; six seulement sur les cinquante-quatre qu'il y avait anciennement dans le péristyle restent aujourd'hui debout. Celles qui restent sont marquées d'une ombre dans le plan que vous avez en main. Les chapiteaux ont été dessinés et exécutés avec une rare habileté. Dans le monde entier on chercherait en vain quelque chose de plus beau que l'entablement ; les moulures sont profondément fouillées et remplies d'ornements en creux et en bosses ; la frise porte une guirlande qui pend entre les saillies, dont chacune est ornée de feuilles d'acanthés et d'un buste.

Les critiques sévères blâmeront peut-être la profusion des sculptures et des ciselures et diront peut-être que l'ensemble n'est pas strictement classique. Quoiqu'il en soit l'effet en est splendide, et on ne se lasse pas de contempler ces six magnifiques colonnes, seuls restes du péristyle. Les piédestaux de la plupart des colonnes sont encore en leur place ; mais il ne reste aucune trace de la *cella*.

Le péristyle était placé sur des murs massifs hauts de près de cinquante pieds, et lorsque ce noble monument était complet, l'aspect qu'il présentait à l'observateur placé dans la plaine devait être d'une grande majesté. Le mur du côté est s'appuyait sur la plateforme de la grande cour, d'où, sans doute, on montait au temple par un escalier. Le mur sud est aujourd'hui complètement couvert de décombres. Le mur nord est à nu, et on voit qu'il est composé d'énormes pierres taillées, semblables à celles du temple à Jérusalem.

Tel est le grand Temple avec ses cours et ses substructions. La plateforme sur laquelle reposent les cours est beaucoup trop grande pour la superstructure, et doit être plus ancienne. Dans l'intérieur de cette plateforme, il y a une suite de voûtes et de longs corridors aux arches cintrées, dans lesquels on lit des inscriptions latines, ce qui ferait croire que ces soubassements ont servi anciennement de magasins aux soldats romains. Dans les voûtes on trouve des bustes mutilés. Quelques auteurs pensent que cette plateforme est d'origine phénicienne, et qu'elle supportait un temple longtemps avant l'époque romaine.

Dans la grande cour on peut observer les restes d'une vaste basilique; c'est peut-être celle de Théodose. Elle s'étend jusqu'au côté sud du péristyle.

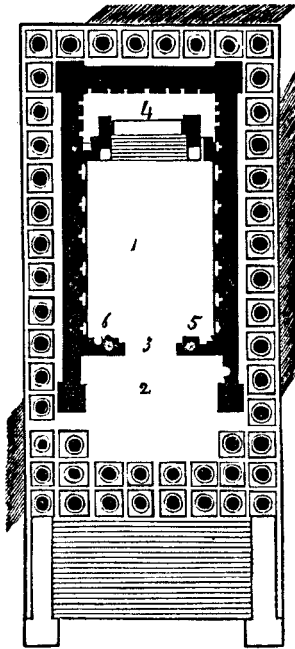
La description que je viens de donner du grand Temple est assez minutieuse et assez complète pour qu'au moyen du plan que vous avez en mains, vous puissiez vous représenter dans votre imagination, d'une manière fort exacte, ce qu'était cet immense et majestueux monument, et comprendre les travaux aussi élégants qu'énormes qui y ont été exécutés. Nous voyons d'abord, pour servir de base ou d'assises à cet édifice, une montagne artificielle de vingt à cinquante pieds de hauteur, toute construite en gros blocs de pierre taillés, et percée dans tous les sens de voûtes, de passages et de corridors. Sur cette immense plateforme se dresse majestueusement le temple, long de neuf cent quatre-vingts douze piéds, en y comprenant le portique et les deux cours antérieurs, avec ses cent trente colonnes, dont cinquante-quatre, celles du temple proprement dit, sont cannelées. Considérons la solidité de ces constructions qui résistent depuis plus de deux mille ans aux efforts destructeurs du temps, et au vandalisme plus destructeur encore des Turcs; admirons l'élégance des proportions, la perfection des formes, le fini de chaque détail, le bon goût qui règne partout, la simplicité et en même temps la beauté du plan, et inclinons-nous devant les arts anciens. L'architecture a dit depuis longtemps son dernier mot; c'est à Baalbek, comme à Palmyre, sur l'Acropole et à Rome, qu'on en devient convaincu. L'ambition des modernes est uniquement d'approcher de la perfection des anciens et de l'imiter.

Passons maintenant au *Temple du Soleil*, qui est le monument le plus parfait et le plus magnifique de l'art ancien en Syrie. Il est érigé sur une plateforme, à côté de celle du Grand-Temple, mais moins élevée. C'est un périptère, tourné vers le midi, de deux cent vingt-sept pieds de longueur par cent dix-sept de largeur; un peu plus grand, par conséquent, que le Parthénon à Athènes. Il est d'ordre corinthien, et le genre des ornements sculptés qu'on y voit indique que cet édifice doit être à peu près contemporain avec le Grand Temple. Le péristyle se compose de quarante-deux colonnes, dont quinze sur chaque côté et huit à chaque bout. Dans le portique, il y avait un rang intérieur de six colonnes flûtées; et en dedans de celles-ci, vis-à-vis l'extrémité des antæ, deux autres. La hauteur de ces colonnes est de soixante-cinq pieds, y compris le piédestal et le chapiteau; leur diamètre, à la base, est de six pieds trois pouces et en haut de cinq pieds huit pouces. Au-dessus règne un entablement richement orné d'environ douze pieds de haut. Cet entablement est relié aux murailles de la *cella* par d'énormes consols en

pierres, dont la partie inférieure, formant le plafond, est légèrement concave et richement sculptée. Au centre de chaque console se trouve un médaillon de forme hexagone, représentant en haut l'un des anciens dieux. Autour de chaque médaillon sont quatre rhomboïdes contenant des bustes avec encadrement en réseau, lesquelles sont tellement abimés qu'on peut à peine les distinguer. Le portique est détruit, quelques fragments seulement des colonnes restent en place. L'escalier qui y conduisait est aussi détruit, et le front du vestibule est rempli par un mur d'origine sarasine. La plupart des colonnes du péristyle sont tombées. Du côté sud, il en reste quatre avec leurs entablements, tout auprès du portique. À l'ouest, il y en a six, et au nord, neuf. Les colonnes qui restent aujourd'hui sont marquées d'une ombre dans le plan que vous avez en mains. Le fût de l'une des colonnes est tombé sur le mur du côté sud, déplaçant dans sa chute plusieurs pierres du mur de la *cella*. Ce fût est là, comme un arbre penché sous l'effort du vent, et s'appuyant sur le mur depuis plus d'un siècle, et cependant les deux ou trois pierres qui composent cette colonne, sont si fortement liées ensemble qu'elle résiste encore et ne présente aucun indice que les pierres vont se séparer. Cette colonne, comme l'observe Wood, a enfoncé une partie du mur du temple, plutôt que de se disloquer. Rien de plus parfait que la coupe de ces pierres, remarque Volney; elles ne sont jointes par aucun ciment, et cependant la lame d'un couteau n'entre pas dans leurs interstices. En 1751, deux voyageurs anglais, Wood et Dawkins, publièrent des dessins de Baalbek, et à cet époque, le côté ouest du Temple du Soleil était intact, et neuf colonnes du côté sud existaient encore. Il y avait aussi alors debout neuf des colonnes du Grand Temple. Le tremblement de terre de 1759 renversa par terre trois de ces dernières et neuf du péristyle du Temple du Soleil.

Les dimensions de la *Cella*, 1, sont de cent soixante pieds par quatre-vingt-cinq. En avant, il y a un vestibule, 2, de vingt-quatre pieds et demi de profondeur. Un mur moderne le ferme, ne laissant qu'une étroite ouverture faite en brèche. En se glissant par ce passage, au milieu de la poussière et des décombres de toutes espèces, on arrive devant ce que les amateurs considèrent comme le bijou de l'édifice : le grand portail, 3. Il a vingt-et-un pieds de large par quarante-deux de haut. Les côtés sont formés chacun d'une seule pierre, et le linteau se compose de trois énormes blocs. Tout autour de la porte, il y a une bordure de quatre pieds de large, laborieusement et élégamment sculptée, représentant des fruits, des fleurs et des feuilles de vigne. L'architrave contient de plus des petits personnages tenant dans leurs mains des grappes de

raisin. Au dessus de ces ornements règne une frise de feuilles d'acanthe, s'entortillant autour de Cupidons; et le tout est surmonté d'une riche corniche. Sur le soffite de la porte est la célèbre image de l'aigle tenant un caducée dans ses serres, et, dans son bec, les cordons de longues guirlandes qui s'étendent sur chaque côté et dont les extrémités sont soutenues par des génies volants. Volney fait remarquer que si le bec crochu, les grandes serres et le caducée qu'elles tiennent, doivent faire regarder cet oiseau comme un aigle; d'un autre côté, l'aigrette de sa tête, semblable à celles



de certains pigeons, prouve qu'il n'est point l'aigle romain. D'ailleurs, on retrouve la même figure au temple de Palmyre, et cela nous engage à croire que c'est un aigle oriental, consacré au soleil, qui fut la divinité de ces deux temples. Lorsque MM. Wood et Dawkins visitèrent ces ruines, en 1751, ils trouvèrent ce portail en parfait état de conservation. Le tremblement de terre de 1759 a produit quelques changements importants. Il a tellement ébranlé les murs latéraux du temple et les grosses pierres qui forment le portail que la pierre du soffite a glissé entre les deux qui l'avoisinent. Lorsque Volney visita ces lieux, en 1784, cette pierre était descendu de huit pouces, en sorte, dit-il, que le corps de l'oiseau sculpté sur cette pierre, se trouve suspendu, détaché de ses ailes



et des deux guirlandes qui, de son bec, aboutissaient à deux génies. Depuis, cette pierre, par suite sans doute du travail incessant des années sur une construction déjà ébranlée, a encore baissée : aujourd'hui, il y a entre elle et la corniche à laquelle elle touchait primitivement, un espace vacant d'environ deux pieds. C'est un curieux spectacle de voir cet énorme bloc, qui peut avoir six ou huit pieds cubes, suspendu dans les airs, sans aucun appui, et, comme anciennement l'épée de Damoclès, semblait menacer d'écraser les téméraires qui s'aventurent au-dessous pour aller admirer l'intérieur du monument le mieux conservé de toute la Syrie. On comprendra facilement cette merveille, lorsqu'on saura que cette pierre est taillée en forme de prisme rectangulaire oblique, le rectangle du sommet étant un peu plus large que celui de la base.

Après avoir longtemps admiré cette majestueuse entrée, je me suis glissé à travers des troncs de colonnes, des débris de corniches, des décombres de toute espèce, et je suis arrivé à la porte du *Temple du Soleil*, où je me suis arrêté un instant pour avoir une vue d'ensemble de l'intérieur du monument. " De là, les yeux peuvent parcourir une enceinte qui fut la demeure d'un dieu ; mais au lieu du spectacle imposant d'un peuple prosterné, et d'une foule de prêtres offrant des sacrifices, le ciel ouvert par la chute de la voûte ne laisse voir qu'un cahos de décombres entassés sur la terre, et souillés de poussière et d'herbes sauvages. Les murs, jadis couverts de toutes les richesses de l'ordre corinthien, n'offrent plus que des frontons de niches et de tabernacles, dont presque tous les soutiens sont tombés. Entre ces niches règnent des pilastres cannelées, dont le chapiteau supporte un entablement plein de brèches ; ce qui en reste conserve une riche frise de guirlandes, soutenues, d'espace en espace, par des têtes de satyres, de cheval, de taureau, etc. Sur cet entablement s'élevait jadis la voûte, dont la portée avait cinquante-sept pieds de large, sur cent dix de longueur. Le mur qui l'a soutenait en a trente-un d'élévation, sans aucune fenêtre. L'on ne peut se faire une idée des ornements de cette voûte, que par l'inspection des débris répandus à terre ; mais elle ne pouvait être plus riche que celle de la galerie du péristyle : les grandes parties qui en subsistent, offrent des encadrements à losange, où sont représentées en relief les scènes de Jupiter assis sur son aigle, de Léda caressé par le cygne, de Diane portant l'arc et le croissant, et divers bustes, qui paraissent être des figures d'empereurs et d'impératrices."

L'intérieur du temple est divisé en deux compartiments, le premier mesurant quatre-vingt-dix-huit par soixante-sept. Au fond se trouve le second compartiment ou le sanctuaire, qui a vingt-neuf

pieds de profondeur. C'est là qu'était l'autel et la statue. Ce sanctuaire était beaucoup plus élevé que la nef, et il en était séparé par une rangée de colonnes. Au dessus sont deux chambres voutées, destinées peut-être anciennement aux prêtres pour préparer la victime ou faire les initiations aux mystères.

De chaque côté de la grande porte qui ouvre sur la nef ou premier compartiment, se trouvent des piliers, 5, 6, dont l'un, celui du nord, contient un escalier en spirale qui conduit jusqu'au haut de l'édifice. Pour atteindre cet escalier, il faut en rampant par terre passer par une ouverture qui n'a guère plus d'un pied de haut, sur environ un pied et demi de largeur. Afin de satisfaire toute ma curiosité, je me suis imposé la tâche de pénétrer par ce que j'appellerais plutôt un trou qu'une porte, et j'ai cru un instant, au moment où je me trouvais une partie du corps engagé dans le pilier et le reste en dehors, que je ne pourrais plus ni avancer, ni reculer, tant cet ouverture est étroite. Une pensée, cependant, m'encourageait dans mes efforts, c'était que j'avais laissé M. Pinsonnault à l'extérieur, et qu'au pis aller, si je ne pouvais réussir à me dégager seul, je n'aurais qu'à l'appeler au secours. En me tirant par les pieds, il aurait réussi, sinon à me faire traverser la brèche, du moins à m'arracher au péril. Heureusement, je ne fus pas obligé de recourir à ce moyen suprême. Mon guide, qui était un petit Métualis d'une douzaine d'années, s'était glissé facilement dans l'intérieur du pilier, et de ses gestes et de ses paroles que je ne comprenais pas, je voyais qu'il m'encourageait à avancer. Enfin, après un moment de repos mêlé d'hésitation dans la position que je viens de décrire, je réussis à passer sous le joug, lequel, on l'a compris, était beaucoup plus bas, tout en étant moins humiliant, que celui sous lequel le général Samnite fit passer les Romains aux célèbres Fourches Caudines. Une fois parvenu à l'intérieur, je pus me redresser de toute ma hauteur et reprendre la position perpendiculaire, dont je n'avais jamais compris autant qu'un instant auparavant les avantages sur la position horizontale. L'intérieur du pilier était rempli par les marches d'un escalier tournant, dont les pierres appuyées les unes sur les autres et aussi sur la paroi interne du pilier, formaient une spirale que je montai jusqu'au sommet. Je me trouvais là à la hauteur de la corniche placée par dessus le grand portail et que j'ai décrite; et en faisant quelque pas j'eus sous mes pieds le soffite et la pierre suspendue qui en forme le centre et comme la clef.

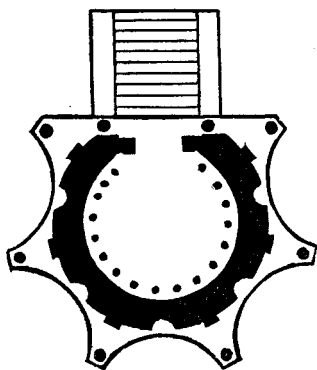
De cette position je dominais tout le temple, son portique à demi détruit, ses colonnes tombées, ses niches vides et ses tabernacles violés; et ma vue se portait jusqu'au sanctuaire, plus élevé que le

reste du temple, où, bien des siècles auparavant, les prêtres avaient offert des sacrifices aux faux dieux devant une multitude fanatique et égarée. Je pouvais même lancer mes regards par dessus le mur d'enceinte et le péristyle, et atteindre les restes majestueux du *Temple de Baal*, ses six belles colonnes, ses cours immenses, les décombres dont elles sont remplies, les débris de tous les ornements sculptés, qui faisaient de cet édifice l'un des plus beaux de la terre. De ce côté, le tableau était borné par le Liban, dont la sombre verdure n'était diversifiée çà et là que par un pic plus élevé que les autres et blanchi par des neiges éternelles. A ma gauche, à l'angle sud-ouest du temple, j'avais cet amas de ruines, signalé par tous les voyageurs, et qui forme un spectacle unique au monde. C'est un cahos de décombres et de débris entassés les uns sur les autres, dans lequel on voit des tronçons de colonnes couchées, d'énormes chapiteaux qui paraissent hors de toute proportion avec les colonnes légères et élancées qui se dressent à côté, des architraves, des frises richement fouillées par le ciseau du sculpteur, des caissons, des rosaces gigantesques, qui tous ensemble, amoncelés sans ordre, les uns sur les autres, forment une masse indistincte et un assemblage confus, d'une grande étendue, que dans son désordre magnifique on pourrait comparer à un océan pétrifié, à une mer de débris et de ruines. Enfin, au-delà, dans la plaine, gisait le pauvre et misérable village de Baalbek, bâti de huttes en terre et de sales maisonnettes, dans lequel vit une population ignorante et abruti par l'asservissement. Que de contrastes dans ces deux spectacles, si rapprochés l'un de l'autre, pourtant !

Reconstruisez dans votre imagination ce temple avec son antique beauté, rappelez les dieux et ramenez les prêtres et le peuple. Supposez qu'ils célèbrent la fête de Baal et qu'ils portent en triomphe la statue d'or du soleil, entourée d'encens et de fleurs ; entendez les chants des sacrificateurs, les acclamations de la foule, les cris des victimes ; voyez toute cette population dans la joie. Quel est celui parmi elle qui aurait voulu croire l'homme qui leur aurait annoncé qu'un jour, le peuple dispersé, les prêtres disparus, les temples ruinés, les dieux anéantis ; toute cette gloire, toutes ces richesses, tous ces plaisirs oubliés, détruits, évanouis, n'offriraient plus qu'un sujet de profonde méditation à des voyageurs venus de pays dont l'existence, alors, n'était pas même connue ! *Sic transit gloria mundi.*

Le troisième temple, celui dédié à Vénus, ne se trouve pas sur l'acropole ou montagne artificielle où sont les deux autres. Il est vers le nord est, tout à fait isolé, à une distance d'environ trois cents verges des deux premiers. Il est circulaire, son diamètre

est de trente-huit pieds et il est entouré d'un péristyle de six colonnes, placées à neuf pieds du mur. L'entablement qu'elles supportent ne forme pas un cercle ; mais entre chaque paire de colonnes, il se retire vers la mur, formant à chaque intervalle un demi-cercle, et tous ces demi-cercles paraissent comme des rayons partis d'un centre commun. Ce plan est très-original et peut-être unique. Le péristyle, pour être complet, aurait exigé sept colonnes, mais on en a omise vis-à-vis la porte d'entrée, qui se trouve entre deux colonnes placées tout auprès du mur. L'extérieur est orné de pilastres et de niches. L'intérieur est garni de deux rangs de petites colonnettes, placés l'un au-dessus de l'autre ; le premier, qui appar-



tient à l'ordre ionique, supporte une corniche simple, l'autre est de l'ordre corinthien et se termine par des tabernacles. Un toit en forme de dôme recouvrait cet édifice ; mais il est maintenant tombé.

Quelqu'étonnantes que soient les ruines que je viens de décrire, je n'ai encore rien dit, pourtant, des plus grandes merveilles de Baalbek, savoir, les murs qui entourent ce groupe de monuments et qui en forment comme le piedestal au nord et à l'ouest. Je vais maintenant procéder à décrire ces énormes constructions.

C'est placé en dehors de l'enceinte de la colline artificielle, sur laquelle sont les deux temples, que l'on juge mieux des proportions des pierres qui composent le mur d'enceinte, et dont la dimension, remarque Lamartine, est tellement prodigieuse, que si elle n'était attestée par des voyageurs dignes de foi, l'imagination des hommes de nos jours serait écrasée sous l'in vraisemblance.

Le mur du côté ouest s'élève jusqu'au niveau de la base des colonnes du temple de Baal, c'est-à-dire à cinquante pieds au-dessus

du sol de la plaine, et c'est dans ce mur que sont les trois grosses pierres, depuis longtemps si justement célèbres. L'une a soixante-quatre pieds de long, l'autre soixante-trois pieds et huit pouces, et la troisième soixante-trois, en tout, cent quatre-vingt-dix pieds et huit pouces. Leur hauteur est de treize pieds, et leur épaisseur d'à peu-près autant. Elles sont placées à vingt pieds de terre, et forment à cet endroit le cinquième rang des pierres dans le mur. Ces pierres constituent évidemment la limite d'une plateforme dont l'âge est tout à fait inconnu, mais qui remonte à une antiquité bien plus reculée que le péristyle. Ce sont ces pierres qui ont donné au Grand Temple, le nom par lequel il a été longtemps connu "*Tryllython*", *aux trois pierres*. Les autres pierres aussi sont énormes : celles de dix huit, vingt, vingt-quatre pieds sont fréquentes. Comment les anciens ont-ils manié de telles masses, demande Volney ? C'est sans doute un problème de mécanique curieux à résoudre. Les habitants de Baalbek l'expliquent commodément, en supposant que cet édifice a été construit par les *Djénoun* ou génies, sous les ordres du roi Salomon ; ils ajoutent que le motif de tant de travaux, fut de cacher dans les souterrains les immenses trésors qui y sont encore.

Le mur nord de cette antique plateforme a seulement vingt pieds de haut, et il ne fut jamais achevé. Cette maçonnerie est de dimensions cyclopéennes et d'une nature tout à fait grossière ; le mur se compose de neuf pierres, chacune d'environ trente-un pieds de long, par treize de haut, sur neuf pieds et sept pouces d'épaisseur. Mettez ensemble, bout à bout, ces douze pierres, et vous aurez un mur de cinq cents pieds de longueur ! environ deux fois la longueur de l'église Notre-Dame de Montréal !

Quand on considère, dit Lamartine, que ces masses énormes sont élevées les unes sur les autres à vingt ou trente pieds du sol, qu'elles ont été tirées de carrières éloignées, apportées là, et hissées à une telle élévation pour former le pavé des temples ; on recule devant une telle épreuve des forces humaines, la science de nos jours n'a rien qui l'explique, et l'on ne doit pas être étonné qu'il faille alors recourir au surnaturel. Ces merveilles ne sont évidemment pas de la date des temples ; elles étaient mystères pour les anciens comme pour nous ; elles sont d'une époque inconnue, peut-être anté-diluvienne ; elles ont vraisemblablement porté beaucoup de temples consacrés à des cultes successifs et divers. A l'œil simple, on reconnaît cinq ou six générations de monuments, appartenant à des époques diverses, sur la colline des ruines de Baalbek... Je crois que ces pierres gigantesques ont été remuées, soit par ces premières races d'hommes que toutes les histoires primitives appel-

lent géants, soit par les hommes anté-diluviens. On assure que, non loin de là, dans une vallée de l'Anti-Liban, on découvre des ossements humains d'une grandeur immense. Les traditions orientales, et le monument même élevé sur la soi-disant tombe de Noé, à peu de distance de Baalbek, assignent ce séjour au patriarche. Les premiers hommes, sortis de lui, ont pu conserver longtemps encore la taille et les forces que l'humanité avait avant la submersion totale du globe ; ces monuments peuvent être leur ouvrage. A supposer même que le taille humaine n'ait jamais excédé ses proportions actuelles, les proportions de l'intelligence humaine peuvent avoir changé ; qui nous dit que cette intelligence plus jeune n'avait pas inventé des procédés mécaniques plus parfaits pour remuer, comme un grain de poussière, ces masses qu'une armée de cent mille hommes n'ébranlerait pas aujourd'hui."

Les plus grandes pierres des pyramides d'Egypte n'approchent pas de celles-ci pour la grosseur ; il y en a peu qui dépassent dix-huit à vingt pieds, et celles qui atteignent cette taille sont des blocs exceptionnels. Les obélisques seuls peuvent donner une idée des pierres de Baalbek. L'un des plus beaux, l'obélisque de Louksor, qui se trouve sur la place de la Concorde, à Paris, a 72 pieds de haut ; mais il est loin d'avoir en largeur et en épaisseur les dimensions des grosses pierres de Baalbek. Chacun sait les difficultés inouïes que l'on eut à surmonter pour dresser l'obélisque qui se trouve sur la place St. Pierre, à Rome.

La carrière d'où l'on a tiré les grosses pierres de Baalbek se voit encore à environ dix minutes de marche des ruines. Nous y allâmes après avoir longtemps erré parmi ces débris d'une grandeur passée et d'une richesse disparue. Il reste dans cette carrière un bloc énorme, parallépipède gigantesque, parfaitement taillé sur cinq de ses faces, à demi détaché du rocher, et plus gros que tous ceux dont j'ai encore parlé. Voici ses dimensions exactes : soixante-et-huit pieds de long, quatorze pieds et deux pouces de haut, et treize pieds onze pouces de large ; ce qui forme plus de treize mille pieds cubes. Son poids est estimé par des calculs à plus de onze cents tonneaux, c'est-à-dire environ le septième du poids réuni de tous les tubes qui composent le Pont Victoria ! L'obélisque de la Place St. Pierre, à Rome, ne pèse qu'environ sept cent mille livres.

Cette masse énorme tient encore au sol par peut-être un tiers de sa longueur. Elle est placée en plan incliné, formant avec la terre un angle de vingt-cinq à trente degrés. C'est par la base du parallépipède que ce bloc est encore attaché au roc. La partie supérieure s'élève et, à ce bout, aucun appui ne soutient cette masse cyclopé-

enne. En passant ou en regardant dessous, on voit encore la trace des coups de marteaux par lesquels les ouvriers travaillaient, il y a peut-être trois, quatre ou cinq mille ans, à détacher cette pierre de sa carrière. Un événement important, une guerre, une révolution, sera sans doute venu interrompre les travailleurs dans leur gigantesque entreprise. Depuis cette époque d'une antiquité inconnue, les années et les siècles se sont écoulés en grand nombre; mais aucune génération n'a osé reprendre l'ouvrage interrompu. Il reste là, inachevé, incomplet, comme un défi que l'antiquité jette aux temps présents, comme une moquerie qu'une prétendue barbarie lance à notre prétendue civilisation!

Je suis monté sur ce bloc pour mieux en contempler l'immensité, pour le saisir et l'embrasser dans tous les sens. Depuis un bout jusqu'à l'autre j'ai fait vingt-neuf de mes pas ordinaires. Rendu au sommet du plan incliné, j'ai regardé à terre; j'avais presque un abîme sous mes pieds! Et penser que des hommes avaient entrepris d'arracher cette pierre de sa carrière, de la tailler, de la transporter à un demi-mille de distance, sur un terrain inégal, encombré d'obstacles de toute espèce, et où aujourd'hui on ne voit aucune route, sinon les étroits sentiers parcourus par les rapides coursiers des Bédouins du Désert ou par les paisibles chameaux des caravanes! Penser que ces hommes inconnus mais puissants, auraient réussi, s'ils n'eussent été arrêtés dans leur travail par des événements aujourd'hui ignorés, à exécuter leur entreprise digne des géants! Il faut le croire puisque nous avons trouvé dans les murs de Baalbek des pierres qui n'ont que quatre ou cinq pieds de moins que celle-ci. Voilà qui suffit pour confondre l'imagination la plus hardie et faire douter sérieusement que ces travaux soient dûs à des hommes comme nous.

Ainsi que le remarque Volney, ce serait un intéressant problème de mécanique à résoudre que de chercher comment faisaient les anciens pour remuer de semblables masses. Malgré les immenses progrès de la dynamique dans les derniers siècles, dit le P. de Géramb, plus d'un savant nierait encore jusqu'à la possibilité d'un si gigantesque monument, si les faits n'étaient pas là pour humilier et confondre la faiblesse et l'impuissance humaine. On a beau dire que les rois, vrais despotes, qui faisaient exécuter ces travaux, obligeaient tous leurs sujets à y contribuer, et pouvaient réunir les forces de plusieurs milliers d'hommes. Cette explication ne peut soutenir un instant la discussion, car chacun sait qu'un grand nombre d'hommes s'embarassent les uns les autres au lieu de s'entr'aider, et qu'un seul homme habile en mécanique soulèvera des poids plus lourds avec des leviers ou des poulies bien dirigés.

que cent hommes privés de ces simples, mais admirables instrumens.

Lamartine et d'autres auteurs ont prononcé le mot *géant*, en cherchant à expliquer cet intéressant problème. Mais y a-t-il jamais eu des géants ?

Qu'il y ait eu des géants à différentes époques du monde, cela est incontestable. Plusieurs hommes d'une taille tout à fait exceptionnelle par la grandeur, sont nommés dans l'Ancien Testament : Goliath, qui fut abattu par David, mesurait dix pieds sept pouces ; Og, roi de Basan, couchait dans un lit qui avait quinze pieds quatre pouces et demi de long. Sans doute, remarque l'abbé Feller, il y était à son aise, les rois ne se gênent pas. Ce pouvait aussi être un lit de parade. Mais on ne persuadera à personne qu'un homme de taille ordinaire, cinq pieds et demi ou six pieds, ait eu le singulier caprice de coucher dans un lit trois fois plus long que lui. Suivant les Rabbins, Og était un personnage anté-diluvien ; ils prétendent qu'il s'est sauvé du déluge en montant sur le toit de l'arche. Les livres saints nomment encore un autre géant, *Saphaï*, qui était, ainsi que Goliath, de la race des Raphaïm ; mais on ignore sa taille exacte.

Les traditions des peuples, dit Mgr. Mislin, comme les récits d'une foule d'auteurs, attestent qu'il y a eu des hommes d'une taille beaucoup plus élevée que celle des hommes ordinaires. Hérodote donne douze pieds et un quart au squelette d'Oreste qu'on avait découvert. Plutarque raconte que Sertorius ayant fait déterrer le cadavre du géant *Antée*, trouva qu'il avait soixante coudées de long, soit environ quatre-vingt-dix pieds. Pline dit que le squelette d'Orion avait quarante six coudées de long, ou plus de soixante-dix pieds. Appollonius, Antigonus, Philostrate le jeune et d'autres auteurs mentionnent hardiment un géant de cent coudées de haut, plus de cent cinquante pieds. On a prétendu, il y a déjà longtemps, avoir trouvé dans des cavernes les corps des Cyclopes, lesquels, assurait-on, avaient vingt ou trente coudées de hauteur. Dom Calmet, savant bénédictin, dont les ouvrages sont bien connus, parle de la découverte qu'on fit du corps de Pallas, fils d'Evander, en 1041. Il n'en donne pas la mesure exacte, mais sa taille devait être considérablet  
*"Corpus muro applicatum vastitate sua magnitudinem mœnium vicit."*  
 Florus nous parle du roi des Cimbres, qui, au triomphe de Marius, surpassait les trophées de toute la hauteur de sa tête. L'empereur Maximin était aussi d'une taille considérable, sept à huit pieds, disent les auteurs. Il y a plusieurs autres hommes d'une taille très-considérable, dont l'existence est bien prouvée ; Buffon admet quinze géants authentiques. Quant à ceux dont nous parlent les anciens auteurs et dont l'existence se perd dans les temps fabu-



leux, je ne suis pas prêt à leur accorder la taille qu'on prétend qu'ils avaient. Antée, Orion, les Cyclopes, ont peut-être existé; ils étaient probablement des hommes violents et d'une taille extraordinaire; mais je leur refuse des statures de soixante, quarante-six, cent, ou même vingt-six coudées. Quoiqu'il en soit, cependant, tous ces géants ne constituent qu'un jeu de la nature. J'admets leur existence; elle me paraît incontestable. Mais ce n'est pas tout, cela ne suffit pas pour répondre à la question que nous nous sommes posée.

Y a-t-il jamais eu des races de géants ?

On rencontre pour la première fois le mot de *géant* dans le *Genèse*. "*Gigantes autem erant super terram in diebus illis.*" Ce mot correspond à l'hébreu, *néphilim* qui, là, comme au livre des Nombres, signifie des hommes d'une stature démesurée, hardis, audacieux, qui attaquent avec courage et ont recours à la violence. Il y a encore quelques autres mots hébreux que les Septante et la Vulgate rendent par *géant*. Il est question de ces hommes extraordinaires dans plusieurs passages de l'Écriture, et nous voyons que la plupart des peuples qui habitaient la Palestine, avant l'occupation des Israélites sous la conduite de Josué, étaient d'une très-haute stature. La plus célèbre de ces nations était celle des *Enackim*, ou descendants d'Enac, qu'habitaient Hébron et le pays voisin. Les espions envoyés par Josué pour explorer la terre promise, dirent à leur retour :

"Le peuple que nous avons aperçu est d'une stature extraordinaire; nous avons vu là des hommes qui sont des monstres, des fils d'Enac, de la race des géants, auprès desquels nous ne paraissions que comme des sauterelles."

Il peut y avoir dans cette comparaison un peu d'exagération orientale: mais la plupart des commentateurs admettent l'existence de géants dans cette contrée. Il ressort, dit Siomnet, du récit des espions envoyés par Josué dans la terre promise que les peuples de ces pays étaient d'une taille supérieure à celle des autres hommes. Il n'y a pas lieu de douter de l'existence de vrais géants, ajoute Glaire; les annales de tous les peuples s'accordent unanimement sur leur existence réelle. L'Écriture parle fréquemment, remarque Mgr. Mislin, de plusieurs races d'hommes gigantesques qui ont habité la Palestine. Telle est l'opinion la plus répandue parmi les glossateurs de la Bible. Sans être au-delà de toute discussion, cette doctrine réunit cependant des autorités et des témoignages qui la rendent extrêmement probable, et, pour ma part, je l'accepte volontiers.

Par conséquent, ceux d'entre vous, Mesdames et Messieurs, qui ne peuvent comprendre que des hommes de notre taille aient ma-

nié avec une facilité apparemment si grande des masses de pierres qu'aujourd'hui même, nous serions embarrassés pour seulement remuer, malgré tous les perfectionnements apportés aux arts mécaniques, et malgré les engins et les machines d'une si grande puissance qui étaient tout à fait inconnus il y a encore peu d'années, et que nous possédons maintenant ; ceux-là peuvent, sans commettre d'hérésie historique, attribuer ces constructions étonnantes à des races de géants. L'histoire ne contient rien qui permette de contredire positivement cette théorie ; l'époque à laquelle on a travaillé aux grosses pierres que j'ai signalées est tout à fait inconnue. Tout ce que l'on sait, ce que tous les voyageurs admettent, ce qui frappe l'œil le moins exercé, c'est que cette partie des constructions de Baalbek remonte à une date beaucoup plus ancienne que celle des temples dont nous venons d'admirer les ruines majestueuses.

Dirai-je ici à quel essor peut s'abandonner l'imagination du voyageur se promenant au milieu de débris qui peuvent être antédiluviens, et méditant sur les effrayants bouleversements qui ont changé la face du monde et l'homme lui-même ? Quel sujet unique de réflexions, lorsque, placé sur un lieu où tout semble accuser une race et des forces disparues, l'homme du dix-neuvième siècle se reporte par la pensée à ces époques obscures du monde, pendant lesquelles le terrain qu'il foule maintenant à ses pieds a peut-être été parcouru, possédé, habité, travaillé par des êtres humains, qui vivaient ce qu'ont vécu, dans les temps historiques, les plus longues monarchies, et dont la taille atteignait peut-être celles des grands arbres.

C'est pénétré de toutes ces pensées saisissantes que nous nous éloignâmes lentement de Baalbek. Souvent je me retournais sur mon cheval pour contempler encore une fois ces ruines immenses dont la beauté avait rempli mon âme d'impressions si profondes. Je voyais encore la colline où elles sont groupées, dominées par les six majestueuses colonnes. Peu-à-peu la colline se confondit avec la plaine ; les colonnes seules, éclatantes sous les rayons d'un soleil ardent, frappaient encore mes regards. Enfin, je continuai un peu ma route, et quand je me retournai pour saisir encore une fois des yeux ce que ma mémoire ne pourra jamais oublier, tout avait disparu ; je ne voyais plus, devant comme derrière moi, qu'une plaine immense s'étendant à perte de vue, bornée sur chaque côté par les deux grandes chaînes du Liban et de l'Anti-Liban. Je jetai un dernier adieu, un adieu éternel à Baalbek !

## DES PASSIONS.

(Suite.)

---

En même temps que la couronne de la santé s'éclipse, souvent la couronne de la fortune sous l'empire de certains de nos besoins déréglés. En effet, qui peut calculer les dépenses extraordinaires occasionnées par la funeste propension aux liqueurs spiritueuses ? Un pauvre ouvrier revient le soir emportant le faible produit de sa journée pour donner un morceau de pain à sa femme et à ses malheureux enfants que la faim déchire. Son retour est salué par des cris d'angoisse et de détresse. Ce spectacle l'irrite, ces plaintes l'exaspèrent ; il sort en maudissant sa destinée, et le misérable va verser dans la bourse d'un cabaretier l'argent destiné au soutien de sa famille. Combien d'hommes de toutes les positions, et même des meilleures dans la société, ne voit-on pas se livrer avec fureur à la passion des liqueurs fortes. Pour être plus cachée, cette passion n'en existe pas moins dans la classe relevée. En sorte que, de tout ceci, je dis que, de tous les négociants, les cabaretiers et les marchands de vin ne sont pas les plus pauvres.

La gourmandise et ses différentes variétés nécessitent de folles dépenses dont leurs adeptes ne profitent guères. Ces hommes, véritables gouffres humains, qui devorent en un seul repas la subsistance de plusieurs familles, ne font qu'enrichir leur boucher et leur épicier qui rient au dépens de leur préminente rotundité. Sénèque nous raconte le fait d'un certain Apécus qui, après avoir dépensé deux millions et demi, et n'ayant plus que deux cent cin-

quante mille livres, s'empoisonna dans la crainte que cette somme ne lui suffise pas pour vivre.

Sous l'influence de la paresse, ce vice détestable, parce qu'il est nullité en tout, non-seulement l'homme ne peut acquérir de richesses, mais même bientôt toutes les voies sont ouvertes à la misère. Combien de mendiants parcourent les rues pour leur seule paresse. C'est ce que répondit l'un d'eux à un homme qui lui faisait remarquer sa jeunesse, sa vigueur : — " Ah ! monsieur, si vous saviez combien je suis paresseux ! " De tous les humains, le paresseux possède le moyen le plus certain de ruiner sa famille et de la laisser dans la misère. Quand l'homme est parvenu à une honnête aisance et qu'indépendant il se retire des affaires, la paresse s'empare quelquefois de cet homme autrefois si actif et entreprenant. Avec la paresse viennent toutes les passions qui en sont la conséquence ; et l'on voit le riche dépenser au luxe, à la table et au jeu ce qu'il avait gagné à la sueur de son front. Tant il est vrai de dire que " la pauvreté est compagne de la paresse, et l'aisance le fruit de l'activité. "

Les effets du libertinage sur la fortune de ceux qui s'y livrent sont évidents pour quiconque veut ouvrir les yeux. Que le libertin regarde dans la rue, et il verra s'y pavaner les filles de joie avec des parures payées de son argent ; il verra cette femme qu'il a achetée hier pour rejeter aujourd'hui, y étaler à ses yeux un luxe qui n'appartient pas à son rang obscur, et qu'elle doit cependant à son libertinage. Il la verra le regard lubrique, et la bouche voluptueuse, s'y amuser à ses dépens.

L'orgueil est peut-être de toutes les passions celle qui affecte le plus la fortune de ceux qui y sont soumis. En effet, l'orgueilleux veut briller à tout prix, et pourvu qu'il fasse parler de lui, pourvu qu'il excite l'admiration ou l'étonnement, pourvu qu'il recueille l'encens de la flatterie, que lui importe le reste. Pour parvenir à son but, pour flatter et satisfaire sa passion, l'orgueilleux est magnifique en tout. Il pense croire lui-même avec son habit qu'il porte bien découpé, avec ses appartements qu'il rehausse, avec son train qu'il augmente, avec ses festins succulents et recherchés, avec son domaine qu'il étend. Son luxe est effréné, ses dépenses fortes et nombreuses ; et bientôt sous l'influence de son orgueil, l'homme voit disparaître de son front cette couronne de fortune que Dieu lui a donnée pour subvenir aux besoins du pauvre.

L'ambition est aussi une passion dont on peut facilement suivre l'influence funeste sur la fortune des individus que cette passion dévore. Altéré de la soif immodérée de la gloire, de la domination, des honneurs et des richesses, l'ambitieux se sert de différents

moyens pour y parvenir. Le succès couvre la honte des moyens. Il lui faut surtout se servir d'adulation, devenir flatteur. A ses supérieurs, avec l'encens de ses louanges mensongères, il offre le tribut de ses cadeaux et de ses présents pour se mettre dans leurs bonnes grâces, de manière à les supplanter et les mépriser par la suite. Envers ses inférieurs, sa flatterie est plus basse encore; il achète leur vote et leur conscience afin de s'appuyer sur eux pour monter, et monter toujours. Ces personnes sont les maîtres de l'ambitieux, parce que ce sont des gens utiles à sa fortune; et comme telles, elles ont intérêt à rendre ses efforts inutiles. Alors plus ses désirs effrénés se fortifient dans son cœur, plus vite disparaît la couronne de la fortune.

L'avarice elle-même est peut-être la passion la plus acharnée contre les richesses et la fortune. Ceci semble extraordinaire, puisque l'avarice n'est autre chose qu'un amour excessif de l'argent, et surtout de l'or, pour le thésauriser. L'avare,

Rencontrant la disette au sein de l'abondance,

Ne se propose pas de posséder des richesses dans le but d'en user  
et de fournir à ses besoins, mais il n'aime que le métal lui-même,

Et met toute sa gloire et son souverain bien  
A grossir un trésor qui ne lui sert de rien.

L'avare n'aime les richesses que pour en faire un amas qu'il se plaît à contempler de son regard inquiet, et à le palper de ses doigts desséchés. Mal logé, mal couché, mal habillé et mal nourri, l'avare est le moins fortuné des hommes. C'est ce qui dictait à Chamfort cette juste réflexion: "le plus riche des hommes, c'est l'économe; le plus pauvre, c'est l'avare." Car, jouit-il de ses richesses, lorsqu'elles sont enfouies dans la terre, et qu'il souffre à les donner, même pour se pourvoir des choses les plus nécessaires à la vie. D'ailleurs, on est riche, quand on se fournit le nécessaire, et on est pauvre, quand on s'en prive. Ceci me porte à dire que la couronne de la fortune n'a jamais été placée sur le front de l'avare, malgré les grandes richesses qu'il possède.

La passion du jeu, poussée à l'excès comme c'est l'ordinaire, a des effets pernicieux sur la fortune des individus adonnés à cette insatiable passion. Plus on se livre à ses charmes, plus cette passion s'enracine profondément dans le cœur. Si la fortune est contraire au joueur, s'il perd, la rage dans le cœur, ce malheureux va jusqu'à vendre ses meubles, ses biens et même la chemise qui couvre son corps, pour satisfaire son pernicieux penchant. On a même vu des hommes, joueurs effrénés, vendre leur propre vie

pour se donner la jouissance d'un second coup de dé. Suivant le témoignage de Tacite, les Germains se jouaient eux-mêmes en un seul coup. Les Huns allaient encore plus loin ; ils y exposaient leur vie, au rapport de St. Ambroise, et se donnaient quelquefois la mort, malgré le gagnant. Un Vénitien joua sa femme ; un Chinois, sa femme et ses enfants. Puisque le jeu a un attrait tellement irrésistible que d'y exposer ce qu'on a de plus cher sur la terre, depuis longtemps avait disparu la couronne de la fortune avant que ces malheureux en vinsent à cette terrible extrémité que de se jouer eux-mêmes, et avec eux, leur femme et leurs enfants.

Telle est la funeste influence qu'exercent certaines passions sur la fortune. L'homme pauvre, adonné à ses besoins dérégés, reste toujours dans la misère, et dépense pour les satisfaire le produit du labeur de sa journée. L'homme riche, livré aux charmes et à la tyrannie de ses passions, ne peut augmenter le patrimoine que lui ont légué ses vertueux ancêtres ; bien plus, ses biens ne font que se dépenser par sa mauvaise administration et son inhabileté. Mais là ne s'arrêtent pas les effets pernicieux que les passions exercent sur l'homme.

Outre que sa santé se détériore, que sa fortune s'évanouisse, son moral se ressent aussi de l'empire funeste de ses besoins exagérés, dans trois de ses plus beaux attributs : l'intelligence, l'honneur et la vertu. Sa perception devient plus obtuse, sa mémoire plus infidèle ; son imagination s'altère et se fait moins vive et pénétrante, son jugement se vicie ; enfin peu-à-peu surviennent tous les dérangements qui bouleversent l'âme, faussent la raison, avilissent le caractère et aveuglent l'esprit.

L'effet des passions se porte d'abord sur le physique, puis sur le moral. En général, le physique ne ressent pas aussi longtemps l'influence des passions que le moral ; l'on croirait que toute l'influence morale des passions s'est évanouie, quand soudain un mot, un regard les fait renaître avec plus d'intensité et de force. L'influence morale ou physique que les passions exercent sur l'organisme est tout-à-fait la même que sont les passions en elles-mêmes. Aussi, chez l'homme, les passions morales sont le contraire des passions physiques ; elles vivent d' inanition. Pour qu'une passion physique se fasse sentir avec autant de force et de vigueur, il lui faut un objet présent qui la réveille et la ranime ; et le seul souvenir fait vivre une passion morale ; elle semblera étouffée, éteinte, anéantie, et une pensée la réveillera plus vive, plus forte et plus violente que jamais.

Parmi les passions, les unes s'apaisent ou s'éteignent quand elles sont satisfaites, les autres s'irritent à mesure qu'on cherche à les

assouvir: aussi le bonheur est-il souvent l'effet produit par les premières, comme on le voit dans l'amour; tandis que le malheur est nécessairement aux dernières, et les ambitieux, les avarés, les envieux en fournissent de trop nombreux exemples.

Notons que les passions sont le principe ou la cause de tout ce que l'homme fait de grand soit en bien, soit en mal. Les grands hommes dans tous les genres, les grands criminels et les conquérants sont des hommes passionnés. Cette vérité est tellement reconnue de tous que La Fontaine, à qui nulle vérité n'échappait, disait un jour que, "bien que les grandes passions troublent l'esprit, il n'y a rien qui rende éloquent comme elles." Et Carnot disait "qu'il n'y a que les grandes passions qui fassent les grandes nations."

L'influence qu'ont les passions sur le moral de l'homme, s'exerce sur l'intelligence, l'honneur et la vertu. Lorsque le mécanisme corporel se détraque par de fortes passions, il manifeste son désaccord par le désordre des accents; de la voix, des idées ou de l'esprit. Mais comment l'intelligence ressent-elle les effets des passions? C'est au moyen de l'impression, de la transmission et de la perception. Et ce sont les nerfs qui sont ses conducteurs mystérieux dont l'âme se sert pour recevoir, transmettre et percevoir ses impressions. L'appareil nerveux est ce lien secret et caché dont la nature est pourvue pour unir en l'homme ces deux substances si disparates: l'esprit et la matière; qui établit entre elles cette dépendance mutuelle qui subsiste jusqu'à la mort. Il est le siège de l'intelligence, des facultés sensoriales et de la motricité ou motilité; il est le centre d'action de l'organisme, et préside à tous les phénomènes dont l'ensemble constitue la vie. Ce sont les nerfs qui communiquent l'action de cette substance spirituelle à tous les organes qui lui sont soumis. Sensibles aux impressions des corps étrangers, les nerfs les transmettent jusqu'à l'âme, et la font entrer en commerce avec tous les êtres matériels qui l'environnent. De même que l'œil n'est que l'instrument au moyen duquel s'opère la vision; de même que l'oreille n'est que l'instrument qui fait entendre les sons; ainsi les nerfs ne sont que l'instrument dont se servent l'âme et l'intelligence pour percevoir l'impression des objets matériels, soumis à son investigation. L'ébranlement que l'impression des objets produits sur les nerfs donne naissance à différentes sensations, dont les organes des sens sont les instruments.

D'ordinaire, les nerfs sont d'autant plus développés que les affections morales ont été plus vives, plus fréquentes, et la pensée plus active. Le grand sympathique, système nerveux de la vie organique, végétative ou nutritive, qui préside aux fonctions qui

s'accomplissent dans les viscères sans que nous en ayons conscience, et sans que la volonté y prenne part, et qui, sous l'influence du cerveau, est l'instrument des affections et des passions, est beaucoup plus fort chez la femme que chez l'homme. Au contraire, l'ordre cérébro-spinal, sous l'impulsion de la volonté, et qui transmet le mouvement aux organes, prédomine chez celui-ci. Par là, on voit que la femme a plus de sensibilité, plus d'affections et qu'elle est plus passionnée, tandis que l'homme a, en revanche, plus de force, de vigueur, et qu'il est plus courageux.

Affirmer que les passions troublent notablement la raison, par leur réaction sur le cerveau, est chose tellement raisonnable, que tous les jours on laisse passer l'instant de la passion pour attendre celui de la raison. Essayons, cependant d'esquisser quelques-uns des caractères propres à chaque passion.

L'influence de l'ivrognerie sur l'intelligence est tellement connue, qu'on a dit d'une manière générale, que dans les pays chauds, l'ivresse fait tomber l'homme en frénésie, et que, dans les pays froids, elle le rend stupide. Remarquons toutefois la différence qui existe entre l'homme enivré par la bière, le vin et l'eau-de-vie. La bière rend lourd, puis hébété, enfin insensible ; le vin rend plus gai, plus spirituel ; Hoffmann en croyait l'usage indispensable pour les poètes ; sous son influence son imagination plus pétulente, les saillies ingénieuses se succèdent avec rapidité, enfin la gaieté seule s'empare de l'heureux buveur ; quant à l'eau-de-vie, elle rend violent et agile, mais ne laisse pas l'homme aussi stupide que la bière. L'ivrogne oublie toute circonspection ; il manifeste son caractère et révèle ses pensées les plus cachées. Aussi est-ce dû au vin, " ce grand délieur des langues, qui, comme le dit Montaigne, fait débonder les plus intimes secrets à ceux qui en ont pris outre mesure," dont on a dit : *in vino veritas*. Enfin, chez l'ivrogne, les facultés intellectuelles se détériorent, l'imagination devient obtuse, les idées se confondent, la mémoire s'abolit, enfin l'hébétude et l'abrutissement viennent terminer ces tristes prodromes. Une seule idée domine alors toutes les autres, préside à toutes les actions, c'est le désir de boire, désir qui a cet avantage de suggérer les moyens de satisfaire ce besoin impérieux, et d'en hâter le moment. A la fin, la manie et la démence viennent quelquefois accompagner les derniers moments de ces malheureux que leur amour effréné pour les boissons spiritueuses, a privés de leur intelligence et conduits au tombeau.

La colère n'a pas d'effets moins terribles. Qu'il est affreux l'état de l'intelligence, après que la colère y a laissé ses traces ! " Quel



doit-être, dit Charron, l'état de l'esprit au-dedans, puisqu'il cause un tel désordre au dehors !” La colère chasse et bannit loin la raison et le jugement. S'il est vrai de dire que les passions ne diffèrent guère de la folie que par la durée ; c'en est bien le cas maintenant, car n'est-ce pas Horace qui a appelé la colère : *Ira furor brevis* ? Semblable à un vaisseau qui n'a ni gouvernail ni pilote, ni voile, ni aviron, qui vogue au gré des vents sur la mer courroucée, de même l'homme, sous l'influence de la colère, se trouve dépourvue des lumières de la raison, et de la rectitude de son jugement ; il n'y a, dans son esprit, que ténèbres et misères. Injuste, inconsidérée et étourdie, la colère nous emporte si violemment, qu'elle nous fait exécuter des actes scandaleux et irréparables, dont on se repent de suite ; en sorte que l'on peut dire avec Pythagoras que la fin de la colère est le commencement du repentir.

La peur et la frayeur, ces passions des êtres faibles, s'observent mieux chez les personnes qui ont pour caractères distinctifs, la faiblesse et la sensibilité. La femme est l'être chez lequel on peut mieux suivre l'influence de la peur sur l'intelligence, parce qu'elle est plus timide et plus impressionnable que l'homme. Douée d'une sensibilité excessive, et d'une imagination très-vive, la femme éprouve des changements intellectuels très-marqués, quand une frayeur subite frappe vivement ses sens. La perception devient chez elle moins perspicace ; sa mémoire s'affaiblit quelquefois ; son imagination est exaltée à un tel point que toutes espèces de fantômes viennent s'offrir à son esprit surexcité ; son jugement est alors moins sûr. Lorsque la peur est portée à un plus haut degré, la réaction a lieu sur le cerveau, ce qui trouble beaucoup la raison, et la rend le jouet des hallucinations les plus bizarres. Ainsi un enfant passe seul le soir dans une rue tranquille et bordée de beaux arbres, à chaque porte de cour, il croit voir un voleur ou un assassin caché là et prêt à s'élancer sur lui. Le bruit de ses pas qui lui fait croire qu'il s'avance ; son ombre projeté par un rayon de la lune, lui paraît l'assassin ou le voleur lui-même ; alors son corps se couvre de sueurs, ses genoux cèdent sous le poids de son corps, il veut crier, mais la voix est retenue sur ses lèvres retirées : ce n'était pourtant rien, son imagination effrayée avait tout créé. Sous l'influence d'une peur très-vive, la femme ne peut combiner ses idées, ni raisonner ses impressions ; son esprit est obscurci. La démence est souvent produite par la peur, et quelquefois portée jusqu'à la stupidité. Elle est accompagnée d'illusions, de terreurs paniques, tant il est vrai que les passions se retrouvent jusque dans les dérangements intellectuels qu'elles produisent. Et lorsque la frayeur est très-forte, que les impressions sont très-violentes et

surexcitées, alors s'éclipse la couronne de l'intelligence, ce bel ornement de l'homme et de la femme d'esprit.

Qu'est-il besoin de noter l'influence funeste qu'exerce le libertinage sur l'intelligence ? Ses lamentables effets sont terribles et connus. Tombé dans la dégradation physique et morale la plus complète, le libertin subit un affaissement de la mémoire et de l'intelligence porté jusqu'à l'hébétéude. La folie, l'imbécilité, la mélancolie, le suicide, deviennent la plupart du temps le triste héritage de ceux que cette passion a fait tomber dans une telle dégradation.

Les effets de l'amour sur l'intelligence se varient suivant qu'il est heureux, contrarié ou jaloux. A la pensée, à la vue de l'objet aimé, le bonheur dans l'âme, la joie peinte sur la figure, l'amant heureux, en réalité ou en espérance, sent son intelligence concentrée sur l'objet de son affection. Le bonheur de penser et de voir l'objet de son amour, joint à l'admiration que lui inspirent ces charmes séducteurs, fait souvent naître chez l'heureux amant l'extase, attention excessive, mais délicieuse, pendant laquelle l'âme reste en quelque sorte attachée à un cœur qui est son univers, et dont tous les battements lui appartiennent. L'amour contrarié ne tarde pas à porter le trouble dans toute l'imagination. La tristesse empreinte sur le visage, l'œil triste et languissant, l'amant malheureux est sans cesse dominé par une pensée exclusive ; il semble privé d'intelligence. Quel triste état que de voir ce pauvre jeune homme qui entend sans comprendre, qui regarde sans voir, et chez qui les idées se troublent et se confondent quand, d'une voix faible et plaintive, il veut faire connaître l'amour qui le consume. Heureux ou contrarié, l'amour se complique quelquefois, et devient souvent jaloux. Chez quelques-uns l'amour jaloux est une passion sombre et farouche, qui enlève jusqu'aux dernières lueurs de la raison ; les suppositions les plus bizarres agitent quelquefois leur cerveau malade. Chez d'autres, la jalousie qui vient compliquer l'amour, amène à sa suite la folie. Pauvres gens ! devenir fous, pour avoir trop aimé, et encore furieux ! Cette folie se rapproche davantage de la manie, qui se termine elle même par la démence, après avoir été accompagnée d'hallucinations ou d'illusions plus ou moins bizarres. L'aliénation mentale compte quelquefois pour cause un amour violent et contrarié. Sous le climat chaud de Naples, l'amour est noté pour un douzième parmi les causes d'aliénation mentale.

Qui ne connaît pas l'influence de l'orgueil et de la vanité sur l'intelligence ? De toutes les causes qui tendent à obscurcir le jugement de l'homme, et à détourner l'esprit du droit chemin, l'orgueil

le fait mieux. Vice inséparable des imbécilles, la vanité n'a d'autre influence que rendre vide; elle est si misérable, qu'on ne peut guère dire pis que son nom. Elle se donne elle-même pour ce qu'elle est; et ceci est une garantie de l'influence qu'elle exerce avec sa sœur aînée, l'orgueil, ce principe du mal, qui se trouve mêlé aux diverses infirmités de l'âme.

Peut-être de toutes les passions, l'ambition est celle dont les effets sont les plus terribles sur l'intelligence et la raison. Elle est peut-être celle qui conduit le plus de pensionnaires à ces établissements construits pour l'entretien de ceux que la raison a délaissée. C'est surtout par la terminaison de cette passion qu'on peut mieux juger de ses effets terribles. La terminaison la plus ordinaire de l'ambition est la mélancolie, et surtout la monomanie ambitieuse. Les malheureux que des espérances déçues, qu'une ambition trompée ont privés de leur raison, et qui se croient devenus généraux, ministres, souverains, papes, et même Dieu, pullulent dans les établissements consacrés au traitement des aliénés. A la prison de Montréal et dans l'asile de Beauport, il n'est pas rare de rencontrer de ces malheureux que leur ambition seule a privés de leur raison et de leur intelligence.

Le plus misérable et le plus odieux de tous les vices qui dégradent le cœur de l'homme, la plus éhontée de toutes les passions qui tyrannisent l'âme humaine, l'avarice, fait ressentir à l'intelligence sa pernicieuse influence. L'avare est le plus malheureux des hommes, parce que sa vie n'est qu'une suite non interrompue de craintes; son esprit est en proie à des transes continuelles au sujet de ce métal qu'il aime, qu'il adore et dont il fait son dieu. Son imagination malade lui fait avoir de cruelles visions, qui toutes tendent à troubler son intelligence. Le sommeil même n'est pas un repos pour son cerveau obsédé par la crainte continuelle de voir son argent dérobé. S'imposant toute espèce de privations, ne vivant que pour son métal chéri, l'avare traîne une pénible existence, souvent accompagnée de mélancolie, de marasme, et même de la folie. Fou d'être dans une pénitence continuelle par avarice, que devient alors pour l'avare cette couronne de l'intelligence, que Dieu lui avait donnée pour célébrer ses louanges? Elle a disparu, comme les autres couronnes que le Ciel avait placées sur le front de l'avare; elle a disparu, sous l'empire de son indigne avarice.

Telle est l'influence que certains des besoins excessifs de la nature humaine exercent sur l'intelligence de l'homme, ce don le plus beau et le plus précieux que le ciel pût faire à la terre. La manie, la démence et la folie, voilà ce qui devient le partage de ceux dont la volonté est subjuguée par la vivacité de leurs pas-

sions. Mais là ne s'arrêtent pas les terribles effets des vices et des besoins exagérés sur l'homme. Non-seulement sa santé, sa fortune et son intelligence en subissent la funeste influence ; mais l'infamie est encore là pour remplacer cette belle couronne de l'honneur, que tout homme de bien se fait un devoir de conserver pure et intacte, comme au jour qu'il l'a reçue du Créateur.

Lorsque l'homme, poussé par son ignoble amour pour les liqueurs spiritueuses, se vautre dans toute l'infamie de la passion qui le dévore, comme alors il se rapetisse, il s'abaisse. Autant il est noble, beau et grand lorsqu'il est digne du respect et de la vénération de tous, autant il est bas, ignoble et petit quand son état d'abrutissement le rend un objet de mépris et de dédain pour tous. Ce sentiment de mépris qu'inspire l'ivrogne n'est pas dû à l'éducation, puisque l'enfant lui-même, comme par instinct, jette un profond regard de dédain sur lui ; il en fait l'objet de ses risées ; et, méprisant son état d'ivresse, il en est indigné. Que si l'enfant même éprouve de tels sentiments, comment pouvoir donner sa confiance, et prouver son respect à un homme qui s'abrutit au point que, sans respect pour lui-même, il fait des actions dont il rougit lorsque son ivresse s'est évaporée. Que si l'homme éprouve souvent des récidives dans sa funeste passion, c'est alors que, sans aucun respect pour sa dignité, l'ivrogne voit disparaître de son front la couronne de l'honneur, dont il était paré pour attirer le respect de ses concitoyens.

Celui à qui la colère fait perdre le jugement, que la fureur emporte au-delà des limites que lui prescrit la raison, se rend odieux à ceux qui l'examinent et à la société qui l'entoure. Ces sentiments de dédain sont bien motivés par la bassesse des actes que commet l'homme agité par les fureurs de la colère. L'honneur, cet ornement de l'homme dont les qualités sont admirées et reconnues de tous, est incompatible avec cette passion vive et insensée dont les funestes emportements sont causes de tant de crimes et de délits que l'homme calme regrette et déplore. La colère, ce feu qui dévore sans cesse l'homme irascible, le porte à des actes qu'il désavoue, lorsqu'il est revenu au calme et à la raison. La société, regrettant les emportements de la colère, plaint et déteste celui à qui cette passion fait disparaître de son front la couronne de l'honneur, dont est si fier l'homme dont la douceur lui attire l'estime de ceux qui l'entourent.

Le paresseux est à peu près dans la société comme un frelon dans une ruche. On sait que les abeilles ne détestent rien plus que leurs compagnes inactives qui vivent au dépens de leur travail. Elles les rejettent, parce que le frelon, qui ne travaille jamais, se désho-

nore à leurs yeux par la paresse. Il en est de même de l'homme paresseux. Citoyen inactif, par conséquent inutile, et souvent à charge, le paresseux est l'objet du dédain et du mépris de tous. Voué à l'opprobre par le dégoût du travail, le paresseux a quelquefois l'énergie du crime, qui attire sur sa tête les justes châtimens d'une société qui ne reçoit rien de bon de lui. Aussi la couronne de l'honneur s'éclipse-t-elle sur le front du paresseux, parce que infidèle à sa mission, il méprise la loi du travail.

Combien sont pernicieux les effets du libertinage sur l'honneur, qui peut le calculer ? L'homme bien né regarde avec mépris ces femmes éhontées qui exposent au public leur objection et leur ignominie sous le voile de la gaieté et de l'insouciance. La société voit avec peine ces gens, devenus libertins, plutôt par imitation et par vanité que par nature ; elle leur retire sa confiance ; et une folie de jeunesse devient souvent cause de tristes mésaventures. Non-seulement le monde n'accorde plus d'estime et d'amitié au libertin, mais encore lui-même enlève de son front la couronne d'honneur dont Dieu l'avait orné, lorsque poussé par son infâme passion il n'est plus retenu par les liens du sang, le déshonneur des familles, ni les engagements les plus sacrés.

L'orgueil, cette trop grande estime de soi, précisément pour cela, cause des chagrins très-cuisants à l'homme qui y est adonné. Le monde se plaît à lui montrer ses défauts, et le mépris n'est que trop souvent la part qui lui revient. Convaincu de son mérite personnel, l'orgueilleux désire l'adulation de tous, il recherche l'encens de la flatterie. Mais souvent ses espérances sont chimériques. Au lieu de louanges, il ne recueille que le mépris ; pour encens, il recueille le ridicule. Aussi, le mépris et le ridicule, voilà ce que ramasse souvent l'homme qui, dans son orgueil outré, se croit un génie infiniment au-dessus de l'intelligence de ceux qui l'entourent. En même temps qu'il voit paraître sur son front le mépris et le ridicule, l'orgueilleux voit disparaître cette couronne de l'honneur, qui ceint la tête de l'homme humble et modeste.

L'homme plein d'honneur et de probité, aime à reconnaître le mérite là où il se trouve. Respectant les richesses de son voisin, il est satisfait de son honnête aisance ; il n'est pas jaloux de ses talents, il n'envie pas ses succès. Que cet homme est alors honorable et digne de tous. L'envieux, au contraire, dénigrant les talents de ses supérieurs, méprisant leurs qualités, dévoilant les talents honnêtes, et irrité de leurs succès, leurs richesses et leurs dignités, loin de mériter l'estime de ses concitoyens, ne fait que s'attirer leur profond mépris. Calomniateur du mérite et de la vertu, ne voulant en rien reconnaître le mérite éclatant de ceux

qui l'environnent, il est jaloux et envieux du respect qui leur est prodigué. Sa passion le porte à l'injustice ; et l'homme injuste ne peut-être honoré. La raison et la conscience se refusent à accorder l'estime et l'honneur à l'homme que dévore le feu de la jalousie. Aussi le jaloux, sous le poids du mépris et de l'objection de tous, voit-il disparaître de son front la couronne de l'honneur, que tous ses concitoyens lui refusent pour le puer de son injuste passion.

L'ambition, cette soif immodérée de la gloire, de la domination, des honneurs, des richesses et des grandeurs, avilit et dégrade le malheureux qui en est possédé. En effet, que de bassesses pour parvenir ! Il faut à l'ambitieux paraître s'oublier lui-même, et se montrer tout autre qu'il n'est réellement. Bas dans ses adulations, il prodigue l'encens de la flatterie à un homme qu'il méprise, et qu'il veut supplanter. Lâche dans sa bassesse, et bas dans sa lâcheté, il reçoit les dégoûts comme des bienfaits, et dévore des rebuts qu'il veut surmonter pour parvenir. Bas dans sa dissimulation, il n'a de sentiments que ceux des autres, il ne pense et il ne voit que par autrui. Bas de dérèglement, il flatte les passions des grands, se fait le complice de leurs dérèglements et le ministre de leurs plaisirs, pour mieux posséder leurs bonnes grâces. Bas d'hypocrisie, il se montre dévôt par intérêt, feint les apparences de la vertu, joue l'homme de bien, et il se sert de la religion qui condamne son ambition comme d'un point d'appui pour mieux atteindre à ses fins. Enfin "pour contenter son ambition, dit Bourdaloue, il faut s'exposer à devenir la proie de toutes ses passions ; car y en a-t-il une en nous que l'ambition ne suscite contre nous ?" Cet exposé des bassesses, pendant nécessaire de ce désir effréné et continu de s'élever au-dessus des autres, prouve suffisamment combien peu l'ambition est compatible avec l'honneur, cette magnifique couronne des grandes âmes que le devoir seul conduit à la gloire sans honte ni dégradations.

L'homme généreux et bienfaisant qui ne s'attache pas à des richesses, honnêtement acquises, excite l'admiration et s'attire l'estime de tous. La société se plaît à reconnaître en lui les qualités qui font son ornement. L'avare au contraire, ne fait que susciter contre lui le mépris, et n'attire sur sa tête que le ridicule. De même qu'on déplore la prodigalité insouciant du jeune homme ; de même on méprise l'homme que l'amour de l'or porte à amonceler des richesses pour n'en jouir qu'en les palpant et les contemplant. L'avare est voué au ridicule et au mépris. La société se moque de sa passion qui le fait vivre dans la misère et les privations au sein de l'abondance. Elle méprise cet homme qui, par avarice, ne satisfait pas aux devoirs qui lui sont imposés, en ne contribuant pas,

autant qu'il est en son pouvoir, au bien-être et à l'honneur de sa patrie. Préférant sa passion pour l'argent aux sentiments de progrès pour la société, l'avare se voit dépouiller de cette couronne d'honneur dont Dieu a orné son front pour en faire profiter le pays où il a vu le jour.

Les joueurs de professions sont peut-être, de tout le monde, ceux qui méritent le moins d'estime et commandent le moins de respect. Et la raison en est que le jeu est l'une des passions auxquelles la classe vicieuse se livre avec le plus d'ardeur, et l'une des plus tenaces chez les malfaiteurs. Le jeu fait au malheureux qui s'y livre une destinée bien triste, destinée qui le ravale au niveau des vagabonds et des voleurs, familiers des mêmes repaires. Souvent ils se jettent dans la carrière du crime, à la suite des voleurs qui éprouvent comme eux les tourments de l'amour du jeu. Ces rapports avec le rebut de la société rendent le joueur l'objet du mépris des honnêtes gens, et la profonde commisération des préposés de la police. Cette communauté de sentiments avec la classe la plus vicieuse rend le joueur digne de ses camarades, en enlevant de son front cette belle couronne de l'honneur, que tout homme doit être fier de porter, puisque, vaincu et prisonnier par le sort des armes, ce jeu de héros, François I écrivait : " Tout est perdu, sauf l'honneur ! "

C'est ainsi que les besoins de l'homme, poussés à l'excès et devenus passions, entraînent à leur suite la honte et l'infamie. Bientôt sous leur influence, la belle couronne de l'honneur s'éclipse elle-même et disparaît. Mais, au moins, si là pouvaient s'arrêter les ravages occasionnés par les passions ; si leur œuvre de destruction était achevée ; mais non, il reste encore à l'homme une couronne, couronne de vertu, de courage et de volonté ; eh bien ! viennent les passions, et le plus beau don de la Divinité s'évanouit à jamais, à moins qu'une faveur céleste la fasse revivre de nouveau.

G. O. BEAUDRY

(A continuer.)

---

# QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LES

## RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

“ Le droit n'est pas plus opposé au droit, que la vérité ne l'est à la vérité.”

Rév. Père BRAUN.

*Instructions dogmatiques sur le mariage.*

*Suite.*

MATIÈRES SUR LESQUELLES IL Y A CONFLIT DE JURIDICTION.

### III.

On a prétendu que les biens d'Église, au lieu d'appartenir à l'Église Universelle comme Société, ainsi que le démontrent les autorités que je viens de citer en note, appartenait, soit aux paroisses ou communautés particulières de chrétiens, soit aux paroissiens.

Si l'on entend par là que chaque communauté particulière de catholiques, telle qu'une paroisse, ayant l'usage actuel de la portion des biens d'Église affectés à ses besoins, se trouve à avoir le domaine utile de ces biens, de la même manière que l'enfant mineur, sous puissance paternelle, a le domaine utile des objets affectés à ses besoins, cette opinion, suivant un éminent prélat canadien, <sup>1</sup> ne peut souffrir d'objection, d'autant plus que cette doctrine n'est pas en opposition avec celle ci-dessus, mais au contraire, se concilie parfaitement avec elle.

<sup>1</sup> Mgr. l'Évêque des Trois-Rivières.— Voir à l'Appendice.



La seule doctrine qui me paraisse en harmonie parfaite avec la constitution et la doctrine de l'Eglise, c'est celle qui enseigne que le haut domaine de ces biens appartient à Dieu ; que le Souverain Pontife, comme son représentant et son Vicaire, en est le suprême dispensateur ;<sup>1</sup> et secondairement les Evêques,<sup>2</sup> et autres dignitaires, suivant l'ordre hiérarchique, dans la mesure des pouvoirs à eux délégués par le Chef Suprême de l'Eglise. Suivant la remarque d'un Evêque dont la parole fait autorité, c'est la seule doctrine compatible avec la bonne administration d'un diocèse, et le maintien d'une discipline parfaite, et le bon emploi des biens d'Eglise pour les fins du culte.

En effet, l'Eglise est une *Société parfaite* ; et son divin auteur, qui est la suprême sagesse, n'a dû admettre, dans son organisation, aucun principe subversif de ses droits. Or, avec la doctrine que la propriété absolue des biens d'Eglise réside dans les communautés ou corps particuliers, une paroisse entière, qui embrasserait l'hérésie, étant propriétaire absolue de ses biens de fabriques, aurait le droit de consacrer à un culte faux non seulement ses temples, mais même ses vases sacrés, ce qui serait un sacrilège. L'Eglise admettrait que des biens donnés et consacrés au culte divin, fussent, de droit, détournés de leur destination, et employés à des fins radicalement contraires à celle de leur destination. En même temps, elle perdrait, de plein droit, une portion de son domaine, par la révolte d'une partie de ses sujets : ce qui serait admettre un principe subversif de ses droits.

En second lieu, cette doctrine me paraît ne pouvoir se concilier avec plusieurs des actes les plus solennels du Saint-Siège, dans le gouvernement de l'Eglise. En effet, le Saint-Père a souvent mis à contribution les richesses d'une Eglise particulière, en faveur d'une autre ;<sup>3</sup> et les Evêques ont, en vertu des lois de l'Eglise, le droit de taxer les corporations ecclésiastiques, au profit d'un séminaire ou autre établissement de même nature.<sup>4</sup> Bien plus, l'histoire nous apprend qu'une grande portion des biens de certains ordres religieux, ont été donnés par le Saint-Siège, à d'autres sociétés de religieux, plus en état que les premiers de remplir le but pour

1 Somme Théologique de St. Thomas, 2a 2æ, Quest. 100 Art. 1 Rep. au 7e Argument.

2 Maupied, page 1523, idé à cité.

3 Maupied, page 677.

4 *Episcopus potest, pro contributione seminarii, taxare bona fraternitatum, que tenus sint ecclesie iusticia.* (S. Congr. Concl. 19 nov. 1628.) *Potest episcopus confraternitatum statuta prout opportunum ex his imaverit, condere, corrigere, innovare.*

lequel ces biens avaient été donnés. C'est ainsi que des revenus considérables ont été ôtés aux religieux de l'ordre de Cîteaux et donnés à d'autres.<sup>1</sup>

Enfin, comment expliquer autrement qu'au moyen de la doctrine accordant le haut domaine de tous les biens des Eglises particulières à l'Eglise Universelle, la cession que fit le Pape Pie VII, par le concordat de 1801, *du droit de propriété* des biens vendus par la révolution, à ceux qui en étaient actuellement en possession,<sup>2</sup> ainsi que le démembrement des anciens sièges épiscopaux et le don de leurs biens aux nouveaux évêchés.<sup>3</sup> Par la fameuse Bulle *Ecclesia Christi*, ce Saint Pontife, après avoir donné les raisons d'un tel sacrifice, et de l'opportunité de faire, *de la puissance Apostolique, l'usage que les circonstances extraordinaires du temps, le bien de la paix et de l'unité exigeaient de lui*; après avoir constaté que les Eglises de France étaient, par ce concordat, "*dépourvues de leurs biens,*" et avoir déclaré que "*la propriété de ces mêmes biens, et les revenus et droits y attachés, demeureront incommutables entre les mains des nouveaux acquéreurs et celles de leurs ayant cause,*" déclare DÉROGER, en faveur des dispositions de la dite Bulle, "*à toutes dispositions des synodes, conciles provinciaux ou généraux, des constitutions du Saint-Siège, ..... surtout celles qui ont pour but de n'ôter à aucune Eglise un droit acquis.*"<sup>4</sup> Prétendre que le

<sup>1</sup> " Les Papes et les Souverains, dit de Héricourt, considérant qu'il était de l'avantage de l'Eglise d'établir des collèges et des séminaires, pour empêcher les progrès des nouvelles hérésies : et que les Jésuites étaient plus en état de soutenir ces établissements que les autres religieux, dont les monastères n'étaient plus, comme autrefois, des écoles publiques, c'était suivre l'intention des fondateurs de donner une partie de ces revenus aux Jésuites." De Héricourt. *Lois Ecclésiastiques*, page 592.

<sup>2</sup> L'article 13 du concordat stipulant cet abandon, est conçu en ces termes : " Sa Sainteté, pour le bien de la paix, et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni Elle, ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence, *la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains, ou celles de leurs ayant cause.*"

<sup>3</sup> Par la Bulle *Qui Christi Domine*.

<sup>4</sup> Voici comment se termine la bulle *Ecclesia Christi*. " Nonobstant toute disposition des Synodes, Conciles provinciaux ou généraux, des constitutions du Saint-Siège, réglemens apostoliques, règles de la Chancellerie Romaine, surtout celles qui ont pour but de n'ôter à aucune Eglise un droit acquis ; les fondations des Eglises, Chapitres, Monastères et autres lieux de piété, quels qu'ils soient, et quelque confirmés qu'ils puissent être par l'autorité du Saint-Siège, ou tout autre, les privilèges indults et lettres apostoliques accordés, confirmés ou renouvelés, qui seraient ou paraîtraient contraires aux présentes, et auxquelles dispositions, comme si elles étaient littéralement exprimées ici, nous déclarons expressément déroger en faveur de celles-ci, qui demeureront à jamais dans toute leur force."

(Traduction de André).

Voir aussi la bulle *Qui Christi Domine*, cité par André, Vo. Concordat.

Souverain Pontife n'avait pas le droit de disposer, d'une manière irrévocable, des biens des Eglises particulières de France, serait, ce me semble, tomber dans l'hérésie des prêtres et des évêques de la *Petite Eglise*, qui refusèrent de reconnaître la validité des actes du Saint-Siège.

Il est une autre raison qui, à mon sens, est d'une grande force ; la voici : C'est une vérité de foi que dans l'Eglise, l'autorité vient directement de Dieu, en la personne des Chefs ; et l'opinion que cette autorité venait de Dieu par l'entremise des fidèles, dont les Pasteurs n'étaient que les mandataires, a été formellement condamnée par l'Eglise, dans les Conciles de Latran, de Constantinople et de Trente, avec les erreurs de Wicléf, de Jean Hus, des Vaudois, de Luther et de Calvin.<sup>1</sup> Or, l'opinion que les biens de l'Eglise appartiennent aux fidèles est née avec cette hérésie ; et n'avait jamais été émise auparavant. Il est un autre principe qui me paraît être corrélatif à celui que, dans l'Eglise, l'autorité est conférée directement par Dieu aux Supérieurs Ecclésiastiques : C'est que, dans la constitution de l'Eglise, *là où réside l'autorité absolue, là réside le haut domaine des biens d'Eglise* : principe d'après lequel le Domaine résiderait nécessairement en la personne des Chefs, comme représentants de Dieu, ainsi que le dit St. Thomas, suivant l'ordre hiérarchique. Au reste, cette opinion était universellement reçue dans toute l'Eglise jusqu'au XVI siècle et l'on ne s'était presque jamais avisé de la contester. Dans le XIV siècle ; il est vrai, Marcile de Padoue et Jean de Gand avaient osé prétendre que les biens temporels de l'Eglise appartenaient à l'Empereur, doctrine qui, d'après les idées du temps, équivalait à celles qui, aujourd'hui, confère le domaine de ces biens aux fidèles ;<sup>2</sup> mais par une bulle en date du 23 octobre 1327, le Pape Jean XXII condamna cette erreur,<sup>3</sup> et déclara hérétiques les deux auteurs de cette nouvelle hérésie.

Enfin, ce principe était virtuellement reconnu dans les chartes de fondations d'Evêchés, Eglises ou Abbayes, par les anciens rois de France.<sup>4</sup> Ces chartes contenaient généralement les choses

1 Bergier, *Dict. de Théol. Dogm.*—Vo. *Pasteurs*, page 1319 à 1321.

2 D'après les idées régnant alors, le souverain résumait en lui tous les droits du peuple. Aujourd'hui, l'on soutient que tous les droits résident dans les citoyens, dont les gouvernements ne sont que les mandataires.

3 Vol. 10, Rhorbacher. *Hist. de l'Eglise*, page 435, E. I. de 1867.

4 "Nos Rois, disent les mémoires du Clergé, auraient cru commettre une espèce de sacrilège, s'ils avaient retenu quelques devoirs profanes et temporels sur ce qu'ils consacraient à la divinité. Ils faisaient ces dons à Dieu même, à la Vierge et aux Saints," page 15.

suivantes ou d'autres de même nature : "*Præcipimus ut nulla potens persona inquietare audeat famulos dei... possideant per infinitas temporum successiones absque contradictione, refragatione, aut judiciaria contentione.*"<sup>1</sup>

La donation de Charlemagne en faveur de l'Eglise St. Euverte d'Orléans, contient les dispositions suivantes :

"Ad honorem Salvatoris Nostri Jesus Christi, Sancti confessoris Euvvertii, contulimus ..... Totum concessimus Deo, ut Deo militantes canonici quietè teneant."<sup>2</sup>

Il est à propos d'observer que les auteurs, entr'autres Mgr. Affre,<sup>3</sup> qui paraissent soutenir que le haut domaine des biens d'Eglise réside dans la communauté religieuse de la paroisse ou autre agrégation de fidèles, ont travaillé à établir cette thèse, en opposition à celle, tout à fait hérétique, que le *Domaine des biens de l'Eglise appartenait aux communes laïques*, ce qui était la sécularisation complète des biens d'Eglise. On voit de suite, que toute la discussion roulait sur ces deux prétentions, mises en opposition l'une à l'autre : *Ces biens appartiennent-ils à la paroisse, comme société religieuse, ou à la commune, comme société laïque ?* On soutenait que la propriété en était aux évêchés, séminaires, paroisses, communautés religieuses, sans mentionner le droit de propriété de l'Eglise Universelle, parce que, pratiquement, le résultat que l'on voulait atteindre, par la discussion, était le même : savoir, empêcher la sécularisation de ces biens.

Au reste, ces auteurs n'ont jamais, du moins, que je sache, discuté *ex professo*, cette opinion contradictoirement à celle soutenue ci-dessus, savoir, que le haut domaine de ces biens appartient à l'Eglise Universelle, et que le Pape en est le souverain dispensateur, comme vicaire de Jésus Christ. D'un autre côté, cette doctrine de Mgr. Affre,

<sup>1</sup> On trouve de semblables dispositions dans les chartres de fondations suivantes :

- Celle de Chilpéric I. Basilique de St Arnould, année 460.
- " " Childebert I. Abbaye St. Vincent, depuis, St. Germain des Prés, année 558.
- Celle de Childebert III. Abbaye d'Argenteuil, année 697.
- " " Charles Martel, Abbaye St. Denis, année 741.
- " " Pepin le Bref, Abbaye Moissac, année 764.
- " " Charlemagne, Eglise, St. Ouan d'Orléans, année 785.
- " " Louis le debonaire, Abbaye d'Aniane, année 814.
- " " Charles le Chauve, Monastère St. Urbain, année 865.
- " " Louis le Gros, année 113.

<sup>2</sup> Gallia Christiana, Tom. 8, p. 480.

<sup>3</sup> Affre. *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*. Voir page 24 où cette opinion paraît exprimée.

ne va pas jusqu'à soustraire ces biens au contrôle de l'autorité ecclésiastique ; parceque chaque communauté religieuse particulière, paroisse ou agglomération quelconque de fidèles, a pour chef son Evêque et le Pape, chacun dans l'ordre de la hiérarchie. De sorte que l'on peut dire, en un sens, que chaque communauté particulière ou paroisse, possède à sa tête son Evêque et le Pape, qui font partie de son organisation particulière, et y conservent le pouvoir supérieur d'administrer les biens de cette communauté particulière, le premier, comme chef du diocèse, le second, comme Pontife Souverain de l'Eglise Universelle et suprême dispensateur de ses biens, ce qui, pratiquement, produit le même résultat, et ne restreint pas l'action de l'autorité ecclésiastique.

## IV.

Il est un autre ordre de matières qui, tout en n'étant pas, de leur nature, essentiellement religieuses, et par conséquent, ne tombant pas nécessairement sous la juridiction exclusive de l'Eglise, ont néanmoins été transformées en matières exclusivement religieuses, par le caractère purement religieux qu'on leur a imprimé, et se trouvent ainsi tomber sous la juridiction exclusive de l'Eglise. Telles sont, par exemple, les sépultures.

La sépulture, abstraction faite de toute idée religieuse, est un acte matériel, du domaine exclusif de la police, et n'est qu'une mesure sanitaire ; du moins, en devrait-il être ainsi, logiquement, dans une société *Athée*. Mais, le dogme de l'immortalité de l'âme, ayant toujours été universellement reconnu par tous les peuples, même les plus sauvages, enveloppé plus ou moins, il est vrai, dans les nuages de l'ignorance et des superstitions payennes, on a toujours et partout reconnu à la sépulture, son caractère religieux.

L'Eglise, fidèle interprète du Droit naturel, et qui, dans l'économie admirable de sa législation, n'a fait que suivre les lois imprimées par la main du créateur dans le cœur de l'homme, a érigé en doctrine ce principe tellement en harmonie avec les sentiments de l'humanité. Elle a consacré, par une loi de discipline, les traditions de tous les peuples. Sous l'empire de sa législation bénie, aucun de ses enfants ne doit être privé de la sépulture chrétienne, à moins qu'il n'ait encouru ses censures. C'est pour cela qu'elle a revendiqué le droit exclusif de conférer, à tous ses fidèles, lorsqu'ils en sont dignes, les honneurs dûs aux dépouilles mortelles des enfants de Dieu. En conséquence, elle ordonne qu'aucun ne soit inhumé,

sans les prières et cérémonies prescrites au Rituel Romain ; et pour inhumer autrement, il faut un consentement de l'Evêque.<sup>1</sup>

Même sous l'empire des schismes successifs qui ont désolé l'Eglise, cette doctrine a prévalu. Et toujours, depuis l'origine du Christianisme, chaque église a revendiqué le privilège exclusif d'enterrer ses morts. De sorte que cette matière s'est trouvée, par le fait que l'existence de l'athéisme était à-peu-près inouï dans tout le domaine de la Chrétienté, sortie complètement de la juridiction de l'Etat, pour n'appartenir exclusivement qu'aux diverses Eglises qui se partageaient le monde.

Personne n'ayant à revendiquer la sépulture à titre de citoyen, mais tous allant la demander chacun à son église, à titre de membre fidèle de sa communion, l'état ne ressentait pas le besoin d'avoir des cimetières et des officiers civils préposés aux inhumations. C'est pour cela que tous les cimetières ont été, dans tous les pays, jusqu'au XVI siècle, la propriété des Eglises, et étaient même considérés comme faisant partie de l'Eglise,<sup>2</sup> en sorte que les laïques, ou le pouvoir civil, n'avaient rien à voir dans leur administration.

L'Etat n'aurait eu droit d'intervenir dans les funérailles, que dans les cas où elles eussent été faites de manière à affecter l'état sanitaire des lieux. Toute autre législation tendant à imposer à l'Eglise quelque inhumation qu'elle refuserait de faire, serait une usurpation sur la juridiction de l'Eglise ; cette dernière n'ayant jamais eu d'autre but, que de rendre à ses enfants dociles, les honneurs de la sépulture chrétienne, et ne s'étant nullement constituée la servante de l'Etat, pour accomplir une mesure sanitaire ou d'intérêt civil, a toujours eu le droit de refuser l'entrée de ses cimetières à ceux qu'elle en jugeait indigne, sauf à l'Etat à les faire inhumer où il le jugerait à propos.

Bien que je n'en sois pas encore arrivé à faire l'appréciation de notre législation locale en matières religieuses, afin de ne pas revenir sur le sujet, je dirai de suite que je ne vois point en vertu de quoi, soit sous l'empire de notre législation, soit en vertu de l'ancienne législation Française, on aurait le droit d'obliger l'Eglise à donner une sépulture civile, ou à remplir quelque fonction civile relative

<sup>1</sup> Non enim vult Ecclesia, ut corpus sinè precibus et cæremoniis prescriptis sepeliatur. Clemens XI mandavit in edicto legendo in ejus Bull., p. 317. ...serventur leges Ritualis Romani in Tit. de Exsequiis. Fieri tamen potest...aliter...quod tamen fieri non debet absque Episcopi Sciencia.—Maupied, p. 1489.

<sup>2</sup> Ecclesia et cæmateria, tanquam tota religiosa, junxit concilium Lugdunense sub Gregorio X, decernens ut "..... (cæmet et Eccl.) sint loca a laicorum cognitionibus aliena." — 2 Maupied, p. 622.

à la sépulture, si ce n'est peut-être l'inscription au registre de l'Etat civil; encore est-ce une question difficile à résoudre. En France, une jurisprudence a prévalu, reconnaissant au tribunal civil le droit d'ordonner à l'Eglise de donner la sépulture; mais c'était en vertu du principe faux de l'Appel comme d'abus, qu'on l'ordonnait; et l'on ne prétendait pas la commander comme sépulture civile, mais bien comme sépulture ecclésiastique. A part l'indication dans notre Code, de la manière dont l'acte de sépulture sera entré au registre, il n'y a pas un mot, dans notre droit, qui impose à un ministre d'aucun culte, l'obligation de faire une sépulture, ou qui le nomme à cet effet officier de l'état. Ce n'est qu'en vertu des lois de leurs Eglises respectives que les prêtres et les ministres sont tenus à l'inhumation des membres de leur communion. Pour que l'état fût en droit d'ordonner à quelqu'un, en Canada, l'inhumation d'un cadavre, il faudrait qu'il conférât préalablement à cette personne, la qualité d'officier civil préposé à cette fin et qu'il fit l'acquisition d'un cimetière. Or, jusqu'à aujourd'hui, cet officier n'existe pas. L'Etat ne possède aucun cimetière, et il n'y a aucune loi de l'Etat qui ordonne à une église quelconque d'enterrer ses morts. Si une telle loi existait, il faudrait que chaque église séparée eut son cimetière, ce qui n'existe pas, plusieurs communions protestantes ne possédant pas même de cimetières.

#### LE DROIT NE PEUT ÊTRE OPPOSÉ AU DROIT

“Le droit n'est pas plus opposé au droit, que la vérité ne l'est à la vérité.” Cette proposition est si frappante de justesse, qu'elle me paraît devoir être rangée parmi les axiomes du droit naturel. La conséquence nécessaire qui en découle, c'est qu'il ne peut y avoir conflit réel entre les droits de l'Eglise et ceux de l'Etat; la lutte entre les deux puissances ne peut résulter que de l'empiètement par l'une, sur le domaine de l'autre.

Si donc *le droit n'est pas opposé au droit*, et si, comme j'en ai la confiance, j'ai exposé exactement, dans ce qui précède, quels sont *les droits de l'Eglise vis-à-vis des pouvoirs civils*, il s'en suit nécessairement que toute prétention des laïques ou du pouvoir civil, de même que toute disposition législative qui irait à détruire, restreindre ou même froisser, en quelque manière que ce fût, quelques-uns de ces droits de l'Eglise, ne peuvent être ou constituer un droit: car alors, *le droit pourrait être opposé au droit et la vérité à la vérité*, ce qui est absurde.

Donc, tout ce qui, dans la législation des états civils, dans la poli-

tique des pouvoirs, dans le gouvernement des sociétés, dans l'administration intérieure ou extérieure des corporations religieuses ou mixtes, détruit, restreint ou blesse, de près ou de loin, les droits de la Sainte Eglise de Dieu, est injuste, illogique et faux ; ce ne peut être qu'un droit arbitraire, ou plutôt, ce n'est pas un droit. Platon et Cicéron ne veulent pas même reconnaître que de telles lois méritent le nom de lois. "Ce que discutent les peuples, suivant les temps et les circonstances," dit le dernier de ces grands philosophes, "reçoit le nom de loi, plus de la flatterie que de la réalité. Quant aux décrets injustes, ils ne méritent pas plus le nom de lois, que les complots des larrons."

## I

## ORIGINES DU GALLICANISME.

C'est l'ensemble de ces principes et de ces dispositions contraires à la doctrine de l'Eglise, et qui sont une dénégation, soit de son autorité souveraine, soit de son indépendance et de sa liberté, soit enfin de son droit de posséder et d'administrer, en maîtresse absolue, toutes les parties de son domaine, soit spirituel soit temporel, qui constitue le gallicanisme. Cette erreur s'est attaquée tantôt à l'autorité souveraine du Pape dans l'Eglise Universelle, et à celle des Evêques dans leurs diocèses ; tantôt à l'indépendance et à la liberté de l'Eglise ; tantôt enfin, à son droit absolu de posséder des biens temporels et de les administrer de sa pleine autorité indépendante, sans entrave ni immixtion de la part du pouvoir civil.

## II

On assigne généralement au gallicanisme une origine assez récente. Les uns placent son berceau vers le commencement du XV<sup>e</sup> siècle.<sup>1</sup> D'autres le font remonter jusqu'au règne de Philippe Le Bel, et en trouvent les premiers symptômes dans la révolte de ce prince contre l'autorité du Pape Boniface VIII (1301), dans les différentes usurpations qu'il fit des droits aux bénéfices ecclésiastiques, dans l'emprisonnement arbitraire et tyrannique de plusieurs

<sup>1</sup> "Le gallicanisme est une nouveauté dans l'Eglise Catholique, et a été inconnu jusqu'au concile de Constance, époque malheureuse du grand schisme d'Occident."—Maupied, *L'Eglise et les lois éternelles des sociétés humaines*, p. 34.



évêques de son royaume.<sup>1</sup> Cependant, il est facile de trouver, à des époques beaucoup plus reculées, les germes de cette erreur. De fait, si l'on en juge par l'arrogante insolence avec laquelle ce despote affirmait, dans ses lettres écrites au Saint Père, à la suite du premier concile gallican de 1302, son prétendu droit au revenu des bénéfices vacants, on verra que les idées gallicanes avaient déjà conquis un grand empire à la cour des rois de France.<sup>2</sup> Plus de deux siècles auparavant, on trouve déjà, dans ces pernicious principes, la source des graves désordres qui ont plusieurs fois troublé la paix de l'Église. Dans la dernière partie du onzième siècle, Henri IV, Empereur d'Allemagne, veut usurper le droit à l'investiture des évêchés. Le concile de Rome, réuni en février 1075, par les soins de St. Grégoire VII, condamne ces actes d'usurpation.<sup>3</sup> Des prétentions analogues sont soulevées dans la suite par les Empereurs Henri V et Frédéric II.<sup>4</sup> Cependant, ce ne fut qu'au XV<sup>e</sup> siècle, à la suite des conciles de Pise, de Sienna et de Bâle, que fut érigée en principe la dénégation de l'infailibilité pontificale, et que le gallicanisme commença à faire école dans l'église. C'est dans ce sens, sans doute, que Maupied l'appelle une nouveauté dans l'Église. Car, avant cette époque, si quelquefois le pouvoir usurpateur des princes envahissait le domaine de l'Église, ou arrachait d'importantes concessions de prérogatives, telles que celle de la régale, de la présentation pour nomination aux évêchés, on considérait ces acquisitions comme des exceptions au droit commun de l'Église, mais on ne les érigeait pas en principe. Il fut ensuite érigé en manifeste religieux et politique dans la Pragmatique sanction de Bourges, et enfin, reçut

1 "C'est alors que, pour la première fois," dit l'historien protestant Sismondi, "la nation et le clergé s'ébranlèrent pour défendre les libertés de l'église gallicane. Avides de servitude, ils appelèrent *liberté*, le droit de sacrifier jusqu'à leur conscience, aux caprices de leurs maîtres... Au nom de ces libertés de l'Église, on refusa au pape le droit de prendre connaissance des taxes arbitraires que le roi levait sur le clergé, de l'emprisonnement arbitraire de l'évêque de Pamiers, de la saisie arbitraire des revenus ecclésiastiques de Reims, de Châlons, de Laon, de Poitiers ; on refusa au Pape le *droit* de diriger la *conscience* du roi, de lui faire des remontrances sur l'administration de son royaume."—Hist. des Répub. Italiennes, Vol. IV, p. 141, (Rohrbacher).

2 Voici en quels termes était conçue l'une de ces épîtres insultantes et si peu digne du petit-fils de St. Louis : " Philippe, par la Grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, soi-disant Pape, peu ou point de salut. Sache ta très-grande fatuité que pour le temporel, nous ne sommes soumis à personne ; que la collation des bénéfices et des prébendes vacantes nous appartient, par le droit de notre couronne, que les fruits de ces bénéfices sont à nous... Ceux qui croient autrement, nous les réputons fous ou en démente." Donnée à Paris, etc.—X Rohrbacher, *Histoire de l'Église Catholique*, p. 294.

3 Rohrbacher, Vol. VII, p. 543 et 544.

4 Vol. IX, Rohrbacher, p. 435.

une consécration régulière, dans l'adoption des quatre articles de la déclaration de 1682. Je ferai voir, dans un instant, que ce fut le même principe qui, sous des livrées différentes, prévalut en Angleterre et en Allemagne, et fut la principale cause de l'établissement du protestantisme par Henri VIII et les petits tyrans des États germaniques.

## III

## LE CÉSARISME.

L'on voit, par ce qui précède, que le gallicanisme ne fut rien autre chose, dès son berceau, qu'un système, ressuscité sous une forme nouvelle, pour prêter main forte à l'absolutisme et à la tyrannie des pouvoirs civils.

Je dis *ressuscité*, car il n'est rien autre chose que l'ancien Césarisme payen, vaincu sous Constantin par le triomphe de la Croix, mais non encore anéanti.

Avant de s'ériger en doctrine dans l'Église, cette erreur avait donc déjà, sous une autre forme, livré à la vérité, des luttes plusieurs fois séculaires.

C'était un principe, dans la législation de Rome payenne, de tout concentrer dans la personne de ses empereurs. Non-seulement ils étaient monarques absolus ; ils étaient encore souverains pontifes<sup>1</sup> et même dieux. C'est pourquoi, tout cédait devant la puissance des divins Césars : droit naturel, droit des gens, droit public, droit privé. Il ne faut pas s'en étonner, c'était des conséquences logiques d'un faux principe. Après avoir divinisé César, quel puissance pouvait-on lui refuser ? N'était-il pas le maître souverain de la nature, et comme tel, l'auteur du droit naturel ? Roi de l'univers, n'était-ce pas à lui à fixer les bases du droit public et du droit des gens ? Monarque absolu, cumulant en sa personne toute autorité législative, administrative et judiciaire ; ayant droit arbitraire de vie et de mort sur tous ses sujets, rien ne résistait à sa puissance. Il était à lui-même sa loi, sa morale, son Dieu. En conséquence, lorsque César était une brute stupide et cruelle comme Tibère, Claude et Caligula, un tigre altéré de sang tel que Néron, Commode et Caracalla, un philosophe utopiste et sanguinaire comme Dioclétien et

<sup>1</sup> Le démon, dit le pape St. Gélase, a imité, dans les siens, ce que l'écriture nous dit de Melchisédech, roi et pontife. C'est pourquoi, les empereurs payens prenaient le nom de souverains pontifes. Labbe, Vol. IV, p. 1227.

Julien l'apostat, rien d'étonnant que des fleuves de sang aient coulé, et que tout principe de justice et de morale aient été bannis du gouvernement du monde. On devait dire, dans ce temps là, avec une dédaigneuse ironie : Quand le divin empereur légifère, juge et condamne, quelle est la puissance qui osera résister à ses jugements et à ses condamnations ? qui sera au-dessus d'une telle législation ? De même que l'on dit aujourd'hui, avec un souverain mépris pour ceux qui prétendent que le divin législateur a conféré à son Église des droits supérieurs à tout pouvoir humain, qu'au-dessus du pouvoir civil, dominant le droit naturel et le droit divin positif : *Quelles personnes, quelles institutions pourraient être, sous quelque rapport, indépendantes du pouvoir souverain de l'État ? Ya-t-il quelque chose qui puisse échapper à la suprématie du roi ?* Ou encore, de même que les Juifs répondaient à Pilate : *" Nous n'avons pas d'autre roi que César. Si vous le délivrez, vous n'êtes pas ami de César."*

## IV

César, devenu chrétien, fit tomber, des mains de l'Église, les chaînes qui empêchaient, depuis trois siècles, cette divine mère d'embrasser le monde ; mais ce serait une erreur de croire qu'il se dépouilla immédiatement, et d'un seul coup, de tous les principes d'absolutisme, et je dirai même, de tous les attributs du césarisme déifié, dont le paganisme avait imprégné tout son être. Constantin, Théodose, Justinien et plusieurs autres grands princes, ne purent se défendre tout-à-fait de l'idée, si bien inoculée dans la constitution de l'empire, qu'ils étaient encore le divin César, le César tout puissant, maître absolu du monde, pontife souverain et arbitre suprême des destinées de l'univers, dominateur absolu du culte divin et de la conscience de ses sujets.

Au lieu de reconnaître de suite, dans l'Église, une société vraie et parfaite, pleinement libre, ayant une hiérarchie, une constitution et une organisation parfaites ; une société capable, par conséquent, de faire toutes les lois nécessaires à son gouvernement et de se régir complètement par elle-même, en dehors de toute immixtion, ingérence ou contrôle du pouvoir civil, et n'ayant besoin de ce dernier que pour la police extérieure, ils voulurent continuer à légiférer, commander et juger en matières religieuses.

## V

Que l'Eglise, au sortir de trois siècles de persécutions pendant lesquels le pouvoir civil lui avait dénié jusqu'au droit d'exister, et avait essayé de la noyer dans le sang de ses enfants, ait toléré le régime inauguré par Constantin et ses successeurs, lequel régime était, dans une certaine mesure, la négation de plusieurs de ses droits, cela se conçoit facilement. " L'Eglise, ainsi que le remarquent Messieurs Sébire et Carterêt, avait trop longtemps subi la persécution et le martyr pour ne pas tolérer l'usurpation." <sup>1</sup> Dans les lois qu'il firent en matières religieuses, les Césars chrétiens rendirent de grands services à l'Eglise, non pas en lui accordant des faveurs, mais en reconnaissant une partie de ses droits les plus indéniables, et en assurant, par plusieurs lois nouvelles, une existence normale à la sainte Eglise de Jésus-Christ.

Par cette législation, ils opérèrent une révolution dans le droit public de l'empire ; et en accordant partout au christianisme le droit de cité, ils assurèrent aux chrétiens toutes les immunités et privilèges de citoyens romains, droits qui, jusqu'alors, leur avaient été refusés. Toutefois, on n'opère pas d'un seul coup, dans le domaine des idées, une révolution aussi subite et aussi complète que celle qui peut s'accomplir dans le domaine politique. Malgré l'inoculation du sang chrétien dans toutes les artères de la société romaine ; bien que la couronne impériale se fût abaissée devant la croix du calvaire, et que le christianisme fut monté sur le trône avec Constantin, on conserva presque partout, sans trop s'en rendre compte, l'idée de la puissance impériale telle qu'on s'était habitué à la concevoir sous le paganisme, c'est-à-dire, comme étant l'arbitre souverain et sans contrôle quelconque, des destinées du monde ; la puissance absolue et sans limites ; le seul pouvoir législatif et judiciaire, pouvant contrôler la régie des biens de l'ordre religieux et le maintien de la discipline ecclésiastique. C'était César devenu chrétien et protecteur du christianisme, mais c'était toujours César.

Dans ce temps, comme aujourd'hui, le pouvoir civil fut souvent tenté d'abuser des doctrines de soumission absolue que Jésus-Christ, et après lui le grand saint Paul, avaient enseignées : doctrines qui produisirent ce fait merveilleux, que durant trois siècles de persécutions, douze millions de martyrs, choisis parmi les membres d'une société qui remplissait l'Empire, l'armée, les tribunaux et

<sup>1</sup> Encyclopédie du Droit, Vo appel comme d'Abus, § 1, Vol 1, P 543.

jusqu'aux palais des empereurs, furent livrés aux plus cruels supplices, sans qu'un seul chrétien se soit révolté contre le pouvoir établi.

## VI

C'est un fait important à constater, que le Césarisme a réussi à tourner, au profit de ses empiètements sur le domaine de l'Eglise, le zèle même des princes les plus dévoués à la cause de la vérité. En effet, ces princes ayant mis au service de cette sainte cause toute la puissance de leur sceptre, voulurent, pour ainsi dire, incorporer la constitution de l'empire dans la grande société chrétienne, se constituant eux-mêmes l'un des rouages de cette sublime institution, ou plutôt, l'un des officiers de l'Eglise, en prenant le titre *d'Evêques du dehors*,<sup>1</sup> ce que l'Eglise accepta, du moins implicitement. Pour consommer cette alliance intime, ils placèrent, si non complètement, du moins dans une certaine mesure, l'organisation judiciaire et administrative, la législation et la politique de l'Empire, dans les mains de dignitaires ecclésiastiques. Cette union intime, opérant une espèce d'identification de l'ordre politique avec l'ordre ecclésiastique, sous des Empereurs tels que Constantin, Théodose, Justinien et surtout Charlemagne, produisit une fusion si intime de l'Eglise avec l'Etat, et une telle communauté d'intérêts, que l'on devait considérer comme législation de l'Eglise, celle que ces grands princes firent en matières religieuses, l'Empereur légiférant plus comme enfant et serviteur de l'Eglise, *comme Evêque du dehors*, que comme maître souverain de l'empire politique. Aussi, cette législation respire-t-elle des plus beaux sentiments de soumission absolue, de dévouement, de respect et de piété filiale envers l'Eglise.<sup>2</sup>

1 "L'Empereur était l'Evêque extérieur, le chef de l'Eglise considérée comme corps politique." *Levayer. autorité des rois, 2e diss.* — Sebrin et Corteret, encyclopédie du droit, *Vo Appel comme d'Abus.*

2 Voici ce qu'on lit dans les capitulaires de Charlemagne : "Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais, moi, Charles, par la grâce et la miséricorde de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, devôt défenseur et humble auxiliaire de la sainte Eglise de Dieu, à tous les ordres de la piété ecclésiastique, et à toutes les dignités de la puissance séculière, le salut de la perpétuelle paix et béatitude au Christ, Seigneur Dieu éternel."

Après avoir exalte les bienfaits de Dieu, pour son royaume, et avoir payé au Très-Haut un tribut de reconnaissance, ce grand législateur continue : ".....  
" Il nous a plu de prier votre vigilance, O pasteurs des Eglises du Christ, chef de son troupeau et éclatant luminaire du monde, de vous étudier à conduire, avec un soin infatigable et de fréquentes exhortations, le peuple de Dieu, parmi

La plupart de ses dispositions, n'ont en effet pour but que de déclarer obligatoires vis-à-vis le pouvoir civil, les lois de l'Église elle-mêmes. On retrouve, quelques siècles après, ce caractère aux lois de St. Edourd le confesseur et de saint Louis. Malheureusement, cette législation, portée au nom et sous l'autorité du pouvoir civil, et inscrite comme législation séculière parmi les lois de l'Empire, servit de prétexte aux successeurs de Charlemagne qui n'avaient ni sa foi éclairée, ni son génie, ni son dévouement envers l'Église, pour légiférer, en matières exclusivement du ressort de l'Église, et revendiquer violemment et avec menaces de schisme, comme droits inhérents à leur couronne, certains privilèges accordés à ce grand monarque personnellement, moins en sa qualité de prince séculier, que comme officier ou serviteur dévoué de l'Église, *comme Evêque du dehors* : pouvoirs révocables à volonté

“ les pâturages de la vie éternelle. Dans cette entreprise, votre sainteté doit savoir, avec une parfaite certitude, que notre empressement vous secondera. A cet effet, nous vous envoyons nos commissaires, pour redresser, avec vous, et par notre autorité, ce qui doit-être redressé. Nous y joignons quelques chapitres des institutions canoniques qui nous paraissent les plus nécessaires. Que personne ne traite de présomptueuse notre entreprise, mais que chacun la seconde avec zèle.”

—*Capitulaire d'Aix-la-Chapelle, 21 mars 789.* (Traduction de Rohrbacher).

A la suite de ce préambule, Charlemagne promulgue, comme lois de son empire, un grand nombre de dispositions législatives, toutes appuyées sur les canons des conciles et les lois de l'Église.

Dans d'autres capitulaires du même prince, publiés à Thionville, on lit ce qui suit :

“ Nous voulons et ordonnons que tous nos sujets, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, obéissent à leurs supérieurs ecclésiastiques, tant du premier que du second ordre, et leur soient soumis comme à Dieu, dont ils sont les ambassadeurs auprès de nous. Car nous ne pouvons comprendre comment ceux qui refuseraient de leur obéir dans les choses spirituelles, concernant le bien de l'Église, pourraient nous être fidèles à nous-même, et rendre à nos officiers ou à nos envoyés, l'obéissance qu'ils leur doivent..... C'est pourquoi, fondé sur les divins oracles, nous ordonnons que chacun obéisse aux évêques selon son pouvoir, en ce qui regarde leur ministère, et les aide à reprimer les méchants et les pécheurs. Que ceux qui refuseraient de leur obéir, ou seraient négligents à exécuter leurs ordres, sachent qu'ils ne seront jamais nommés à aucune dignité dans notre empire, fussent-ils nos propres enfants.”—Baluze, t. I, page 437. (*Traduction de Rohrbacher.*)

On lit dans les nouvelles de Justinien :

CAP. I : Sancimus igitur vicem legum obtinere, sanctas ecclesiasticas regulas, quæ à Sanctis quatuor conciliis, expositæ sunt, aut firmatæ, hoc est in Nicæna, trecentorum decem et octo, et in Constantinopolitana Sanctorum centum quinquaginta patrum et in Ephesina prima, in qua Nestorius est damnatus et in Chalcedonia in quâ Eutyches cum Nestorio Anathematizatus est. Prædictorum enim quatuor synodorum dogmata, sicut sanctos scripturas accipimus, et regulas sicut leges observamus.

CAP. V : Ad hæc sancimus omnium sanctarum Ecclesiarum et omnium venerabilium domorum possessiones, neque sordidos fructiones, neque extraordinarias descriptiones sit timere.—Justitiani liber Constitutionem Novellarum, Lit. XIV, Novella CXXXI.

par l'Eglise, tel que, par exemple, le droit de nomination aux Evêchés,<sup>1</sup> le droit de regale, la collation à certains bénéfices.

En usurpant ces droits sur l'Eglise, et les considérant comme un des droits de leur couronne, les gouvernements d'alors posaient les bases du gallicanisme. Ces erreurs pernicieuses se propagèrent dans toute l'Europe. L'historien anglais Lingard nous apprend qu'elles désolèrent l'Eglise d'Angleterre ;<sup>2</sup> et on doit y voir dès lors, un germe funeste qui, plus tard, devait produire le Protestantisme, cet arbre de mort qui, pendant des siècles, couvrit toute l'isle des Saints, de ses sombres rameaux.

F. X. A. TRUDEL.

(A continuer.)

1 " Henri V, d'Allemagne, réclama le droit de donner, par la crosse et l'anneau, l'investiture des dignités ecclésiastiques, ce qui, d'après l'expérience, équivalait au droit de vendre les évêchés et les abbayes, de réduire l'église de Dieu à une éternelle servitude."—Rohrbacher, Vol. VIII, p. 12.

2 " La tenure de la propriété cléricale fut assimilée à celle de la propriété laïque ; le souverain s'arrogea le droit d'approuver l'élection du prélat ; et le nouvel évêque ou abbé fut forcé, comme le baron ou le chevalier, de jurer fidélité et de rendre hommage à son seigneur-suzerain. Les prétentions de la couronne s'étendirent peu-à-peu. Comme il était de l'intérêt du prince que les fiefs spirituels ne tombassent pas dans les mains de ses ennemis, il se réserva le droit de nomination ; et en vertu de ce droit, il investit l'individu qu'il avait nommé, de l'anneau et de la crosse, emblèmes reconnus des juridictions épiscopales et abbatiales. L'Eglise avait vu avec défiance, ces empiètements successifs sur ses privilèges ; et dans les conciles généraux de Nicée, en 787, de Constantinople en 869, on avait condamné la nomination des évêques par les autorités laïques. En 1067, ces anciennes prohibitions furent renouvelées par Grégoire VII ; et dix ans après, Victor III, dans un synode tenu à Bénévent, ajouta les sentences d'excommunication, et contre le prince qui oserait exercer le droit d'investiture, et contre le prélat qui consentirait à recevoir son temporel à de telles conditions. Mais ce fut en vain que les foudres de l'Eglise furent lancées contre un usage imposé par des souverains qui refusaient de se dessaisir d'un privilège dont avaient joui leurs prédécesseurs, et que défendaient des prélats qui lui devaient leurs richesses et leur importance. Ce droit, que réclamaient les souverains, avait dégénéré, à cet époque, en abus des plus pernicieux."

# UN SOIR DE MAI.

A MON AMI J. C. E. B.

---

Au nuage prêtant la teinte purpurine  
De son dernier rayon,  
Le soleil est tombé derrière la colline  
Qui frange l'horizon.

Sous l'haleine du soir, déjà le jour vacille  
Comme un pâle flambeau. . . .  
Déjà l'étoile blonde au front du ciel scintille  
Comme un riche joyau.

L'air est plein des parfums de la fleur printannière,  
Plein d'un écho charmant.  
Le ciel avec amour rit d'en haut à la terre  
Comme un joyeux amant.

Volant de branche en branche à son frais nid de mousse,  
Sur le rameau mouvant,  
Ivre d'amour l'oiseau mêle sa voix si douce  
A la chanson du vent.

Ici, dans le détour de l'ombreuse vallée  
Où la brume descend,  
Le ruisseau transparent sous la verte feuillée  
Gazouille en bondissant.

Là-bas, dans le ravin, l'écumante cascade  
Sur l'émail des cailloux  
Fredonne avec lenteur sa fraîche sérénade  
Qui monte jusqu'à nous.



Harpe aux accords vibrant de colline en colline  
 En suaves sanglots,  
 La cloche de l'église, à la voix argentine,  
 Chante cent trémolos.

Des buissons, des guérêts, du bosquet, de la grève,  
 Des côteaux, des vallons,  
 Dans un concert géant de tous côtés s'élève  
 Quelque rumeur sans noms ;

De tous côtés s'élève une voix qui soupire,  
 Qui chante avec l'oiseau ;  
 Une voix qui murmure et qui répond au zéphir,  
 Au gazouillis de l'eau.

Moi, savourant, ému, toute la poésie  
 De ce soir merveilleux,  
 Je me laisse bercer sur ces flots d'harmonie  
 Qui montent vers les cieux !

Mêlant mon faible accent aux voix de la nature  
 Chantant son hosanna,  
 Dans mon âme ravie, en secret je murmure  
 Un hymne à Jéhova.

Avec le chant du flot, l'alleluia sublime  
 De l'airain du saint lieu,  
 Le frizelis du vent, la clameur de l'abîme,  
 Moi je dis : gloire à Dieu !

W. CHAPMAN.

Mai 1871.

---

# VALENTINE

NOUVELLE

---

## DEUXIÈME PARTIE

V

(Suite.)

Frédéric avait réellement une certaine dignité, une certaine élévation de caractère. Si Paul se fût noyé par accident, il ne l'eût peut-être pas beaucoup pleuré. Mais, présent, il lui eût certainement porté secours. Frédéric ne poussa pas, toutefois, le désintéressement jusqu'à s'apitoyer sur les souffrances de Paul, et lui dit d'un ton un peu railleur :

— Vous êtes aimé, mon cher ; que demandez-vous de plus ?

— Ah ! vous êtes comme les autres ! s'écria Paul avec désespoir. J'ai gagné cent quatre-vingt francs en cinq mois. Cent quatre-vingt franc ! Oh ! argent maudit, tu ne m'as jamais tourmenté, mais tu rattrapes à présent le temps perdu ! Neuf pièces d'or pour entrer en ménage ! Quelle dérision ! Je m'explique aujourd'hui pourquoi les avocats ne se marient pas avant quarante-cinq ans et encore, quand ils se marient ! Ah ! si je pouvais entreprendre quoi que ce soit, m'exposer à mille morts pour m'enrichir ! Mais rien.....rien ! J'aurais beau me jeter à l'eau la tête la première, je ne découvrirais pas un caillou d'or dans le fond de la rivière.

— Mourir est l'affaire d'un instant, mon cher Paul ; il y aurait faiblesse et folie à répondre à l'affection de mademoiselle du Breuil par un sacrifice si facile.

— Eh ! je n'y songe pas. Mais que voulez-vous que je fasse ? Travailler ! c'est bientôt dit. Vos roues de moulin, vos engrenages s'useraient et se casseraient bien vite s'ils n'avaient rien à broyer. Moi, je n'ai pas de travail à mettre sous ma volonté ; elle tourne à vide, au hasard, par soubresauts, elle s'use, se fausse et se tord dans d'épouvantables convulsions. Plaider ! contre qui ? Personne n'a besoin de moi. Je ne puis plaider tout seul dans ma chambre. Je suis condamné. La fatalité m'a saisi dans ses doigts de fer. Quand la chance et l'occasion viendront de gagner ma vie, j'aurai les cheveux blancs. Valentine ne m'aimera plus. Elle se sera fatiguée d'attendre. Ah ! laissez-moi vous parler librement ! A qui me plaindrais-je ? A mon père et à ma mère ? Mais l'événement qui me tue les transporte d'une joie délicieuse et légitime. A Valentine ? Mais si je doute de l'avenir, elle doutera bien davantage et renoncera à moi.

— Il y a du vrai dans ce que vous dites, Paul ; mais il y a aussi beaucoup d'exagération. Je voudrais être à votre place.

— A ma place ! Je crois bien ! Vous seriez aimé de Valentine !

— Ce n'est pas là ce que je veux dire, répliqua Frédéric d'un ton froid et comme s'il n'eût pas le moins du monde ambitionné cet excès d'honneur. Si j'étais à votre place, j'aurais bien vite fait fortune.

— Au barreau ? Je vous en défie. J'ai essayé et je n'ai pas pu.

— Il y a d'amusants contrastes dans la vie, ajouta Frédéric d'un ton libre et dégagé. Moi, par exemple, je n'ai pas touché à une opération sans la faire réussir. Là où je ne cherchais souvent qu'une distraction, un passe-temps, une occasion de me créer des relations nouvelles, je rencontrais chaque jour un accroissement de richesses. J'en ai maintenant à ne savoir qu'en faire. J'en suis gorgé, écrasé. J'évite de les augmenter pour ne pas avoir le souci de les gérer. Je ne sais comment les dépenser. Mes revenus s'accroissent dans mes tiroirs. Je ne prends même pas le soin de les faire produire. Vous, au contraire, avec autant de qualités et d'esprit que moi, vous voilà tout désorienté par le manque d'une centaine de mille francs. Avouez que c'est un amusant contraste.

— Très-amusant, dit Paul ; très-amusant pour vous. Moi, il me fait peur. C'est donc bien facile de gagner de l'argent ?

— Pour moi, oui.

— Et pour les autres ? Parbleu, mon cher, je ne suis pas plus bête que vous, et si vous m'indiquiez un moyen.....

- Il y en a cent.
- Entre autres ?
- Les terrains, les marchandises, la Bourse. Vous ne connaissez donc rien aux affaires ?
- La Bourse ! dit Paul frappé d'une lueur subite. En effet, le baron du Chatenet, un ami de mon père....
- Il baissa la tête et resta songeur.
- Vous le voyez, reprit Frédéric, il y a cent moyens. Pas un n'est sûr, mais ils sont tous bons. Je voudrais être à votre place. Je voudrais avoir ma fortune à refaire. Cela me distrairait.
- Cent moyens ! répéta Paul machinalement. Il sont tous bons mais pas un n'est sûr.
- Puis il ajouta, en portant son verre à ses lèvres :
- De quoi vais-je m'inquiéter ? Laissons ces chimères. Pour tenter quelque chose, il faut de l'argent, et je n'en ai pas.
- Je vous en prêterai, répondit Frédéric spontanément et sans aucune hésitation. Je puis mettre à votre disposition cinquante ou soixante mille francs.
- Vous feriez cela ! s'écria Paul.
- Et entraîné par un vif sentiment de gratitude, il serra avec force et émotion la main de Frédéric.
- C'est convenu ? demanda celui-ci.
- Je ne sais pas encore si j'accepterai, répondit Paul ; il y a là une responsabilité qui m'épouvante. Mais que j'accepte ou non, laissez-moi vous dire, mon cher Frédéric, combien je suis touché d'une telle preuve d'amitié.
- Oh ! elle m'est facile à donner, mon cher Paul, et perd par cela même beaucoup de son mérite. La seule récompense que j'ambitionne, c'est que, quand vous aurez réussi, quand vous serez marié ; vous puissiez dire à mademoiselle du Breuil : c'est Frédéric Mallet qui m'a aidé à vous obtenir ; c'est à lui que nous devons notre bonheur.
- Frédéric se vengeait noblement ; il protégeait Paul !
- Judicieux comme il l'était, le jeune négociant n'entrevoit pas pour le moment la possibilité et n'avait pas le désir de mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce, de séparer deux cœurs qui s'aimaient. Le malheur de Paul, par ses côtés attendrissants, était fait pour rendre fidèle Valentine et l'attacher à Paul par des liens plus indissolubles. Si les hommes sont impatientes, les femmes ont généralement en elles le dévouement comme loi de nature, et, de ces deux impulsions, devait naître un rapprochement plus probable et plus prompt que Paul se l'imaginait, buté qu'il était contre les obstacles irritants. Il convint tout bas et sous le sceau du secret que la gé-

nérosité de Frédéric n'était pas tout à fait pure, ce qui eût été véritablement bien beau et bien rare. Certes, c'e n'était pas une inspiration mesquine que de ce placer ainsi comme une Providence au-dessous de deux êtres dont l'un était son rival préféré et dont l'autre avait dédaigné son amour. Mais Frédéric qui n'était pas sot ne se dissimulait pas qu'en prêtant de l'argent à Paul cela ne ferait peut-être que compliquer d'embarras nouveaux la situation.

Paul gardait le silence. Frédéric lui dit avec ce ton aimable et insinuant d'un négociant qui espère faire une bonne affaire :

— Réfléchissez. Vous ne me gêneriez en aucune façon. Ces cinquante mille francs sont de l'argent à moi, en dehors de mon commerce. Servez-vous-en sans scrupules ; Il ne me sera jamais nécessaire. A vous dire vrai, et en cela je suis sûr d'être approuvé par vous, je ne me démunirais pas de fonds dont je pourrais avoir besoin, je n'aimerais pas faire ostensiblement dans ma fortune un vide assez grand pour alarmer mon père ou autoriser le public à jaser. Mais ces cinquante mille francs, je vous le répète, sont libres et ne feront une lacune nulle part. C'est une petite réserve dans le cas où me serait venue quelque fantaisie. La meilleure de toutes est d'obliger un ami. Aussi, mon cher Paul, en me permettant de vous être agréable, en acceptant ce service, vous m'en rendrez un vous-même, je vous l'affirme, car ce sera me faire le plus grand plaisir.

— Ah ! mon cher Frédéric, s'écria Paul, je vous suis on ne peut plus reconnaissant. Mais que ferai-je de vos cinquante mille francs ? Jé ne puis aller me présenter à M du Breuil avec un emprunt pour apport.

— C'est certain. Mais, puisque vous vous plaigniez des lenteurs de votre profession, faites une fugue en dehors d'elle. Les grands parents vous ont imposé d'interminables lenteurs ; faites une tentative pour les abréger. Personne ne désapprouve un coup d'audace—quand il réussit.

— Pour m'enrichir ?

— Sans doute.

Paul resta un instant absorbé. Tout-à-coup il s'écria :

— La Bourse !

Ce mot magique était entré dans son cerveau comme une pointe de feu.

— On me demande un revenu, je reviendrai avec un capital, reprit Paul enfiévré par cette séduisante perspective. Etre riche, subitement, par moi-même.....Ah ! quelle ivresse ! La Bourse a du bon. Elle répare quelquefois les torts de l'injuste fortune. Car enfin pourquoi ne suis-je pas riche ? Ah ! cela me serait bien égal sans Valentine. Mais puisqu'il faut, et c'est très juste, que ma posi-

tion soit équivalente de la sienne, je ne dois reculer devant rien pour parvenir à ce résultat. Quinze jours ou un mois décideront de mon sort. Il y a un Dieu pour les amants. Je ferai ruisseler l'or aux pieds de Valentine. A ses pieds, non ; à ceux de M. du Breuil. Il se fâchera peut-être d'abord de mon équipée, puis il pardonnera, et... Ah ! comme tout s'enchaîne ! Vous rappelez-vous le soir où vous m'avez rencontré sur la route de Nexon ? J'allais faire mes adieux à Valentine. Une chouette m'a barré le passage ; une chouette, un oiseau de malheur ! Vous l'avez tuée. C'était un pronostic. Il se réalise. Ce que je ne puis faire aujourd'hui pour conquérir Valentine, vous m'y aidez, vous me donnez des armes pour conjurer le sort des armes, pour combattre et vaincre.

— Je vais aller vous chercher votre argent, mon cher Paul.

— Non.... non.... attendez !

Entre la pensée et l'exécution il n'y avait pas d'intervalle pour Frédéric, mais il y avait un monde pour Paul. Il trembla et recula devant une dette considérable, devant la honte d'un échec possible. Le sang lui monta au visage. Il se leva tout étourdi et ouvrit les fenêtres.

— Ne parlons plus de cela, dit-il ; je ne suis pas de force à affronter tant de périls.

— Comme vous voudrez, répondit Frédéric.

Il n'osa pas insister. Mais il était facile de voir qu'il était fâché de ne pas jouer le premier rôle dans une affaire qui l'intéressait si vivement et dans laquelle Paul, s'il risquait d'obtenir plus vite Valentine, s'exposait bien évidemment à la mécontenter, à irriter son père, et à la perdre pour jamais.

— Vous vous désolez peut-être à tort, reprit Frédéric d'un ton un peu froid, mais amical. L'enfant qui dérange tous vos projets n'est pas venu au monde. Sa naissance, encore problématique.....

— Ah ! que Dieu m'écrase si j'ai jamais songé à cela ! répondit Paul en se retournant vivement. J'aimerais mieux lutter seul contre toute une armée que de m'arrêter une seconde à de pareilles suppositions. Cher enfant ! ce sera mon frère ou ma sœur ! s'il faut défendre sa vie aux dépens de la mienne, je suis prêt.

Frédéric s'approcha de Paul et lui serra la main. C'était la seule manière, en effet, de reconnaître et d'apprécier des sentiments dont un honnête homme ne souffre même pas qu'on le loue.

Paul était resté près d'une fenêtre ouverte. L'air était tiède, lumineux. A droite, la Vienne s'étendait comme un beau lac azuré. A gauche, après le moulin, elle bouillonnait, bondissait comme une captive délivrée, et se heurtait contre les rochers. Le soleil étince-

lait. La vie puissante, large, généreuse, énergique, éclatait au dehors. Son contact ranima la douleur de Paul.

— Dans ces champs, pensa-t-il, dans ces bois, ces prairies, ces blés, sur tout le parcours de cette eau qui s'enfuit et dans le monde entier, je n'ai à moi, rien !

Puis la vitalité même de cette éternelle nature dans laquelle chaque être et chaque chose suit sa pente sembla lui crier de tous les côtés :

— Ose !

Peut-être aussi que le vieux vin de Bordeaux de Frédéric n'était pas précisément un vin de malade, une de ces agréables tisanes qui réjouissent l'estomac sans échauffer la tête. Quoi qu'il en soit, tandis que les deux jeunes gens livrés à leurs réflexions, regardaient silencieusement et en fumant couler l'eau de la rivière, un grand combat intérieur eut lieu chez Paul. Et soudainement, il s'écria :

— J'accepte, j'irai à Paris.

Frédéric s'empressa de lui remettre cinquante mille francs en billets de banque et refusa formellement un reçu. Et comme Paul insistait pour en donner un :

— Non, non, dit Frédéric. Je suis commerçant mais, aujourd'hui, je ne fais pas une affaire, je rends un service.

Quand Paul fut sur la route, seul, refroidi, face à face avec sa pensée et sa conscience, il se repentit et commença à fléchir sous le poids de sa destinée. Cet argent, que froissaient les battements de son cœur, le brûlait. Il eut envie de le reporter, mais son cheval galopait, et il n'eut pas le courage de lui faire tourner la bride. Paul n'était déjà plus ce jeune homme inoffensif et doux que sa faiblesse faisait chérir davantage, de même qu'on aime les fleurs parfumées, inutiles et gracieuses. Perdant subitement ses qualités délicates et fines, cette virginité de sensations, cette faveur de jeunesse qui éveillent autour d'elle la sympathie et l'indulgence, ces sentiments exquis et tendres qui sont la joie de la famille, de l'amour et de l'amitié, Paul était devenu un homme ardent, anxieux, embarrassé comme d'un remords par les souvenirs de la première nature, prêt à renverser tous les obstacles pour arriver à son but, décidé à gagner la bataille sans s'inquiéter des morts, un de ces hommes qui domptent la fortune ou se font écraser sous sa roue, mais que les femmes regardent passer d'un œil triste, avec une sorte d'indifférence froide et de réprobation tacite.

Pendant quelques instants, il eut peur. Il comprenait la métamorphose qui s'opérait en lui. Il regrettait cette douce patrie de l'honneur dont il s'exilait volontairement. Il se pleurait lui-même.

Puis des réactions violentes le poussèrent en avant. Il prit les conseils de sa conscience pour les hésitations de la timidité. Il se dit que Valentine, au lieu de le blâmer, serait la première à l'applaudir et l'aimerait davantage s'il réussissait.

— Mais si je ne réussis pas ? ajouta-t-il.

Une lâche complaisance lui glissait à l'oreille :

— Personne n'en saura rien.

Mais il repoussa avec un reste de fierté cet ensevelissement préalable de sa faute. Il n'admettait pas, d'ailleurs, un échec. Il souffrait cruellement et s'imaginait de bonne foi qu'une récompense assurée le dédommagerait de ces tortures.

— Valentine, s'écria-t-il, Valentine !.... c'est pour toi !

Il se berça, il s'éviva de ce nom si cher, de cette image dont il essayait de se faire une sauvegarde contre lui-même. Grâce à ces souvenirs adorés, il lui semblait que l'homme d'aujourd'hui était encore en lui l'homme de la veille.

## VI.

Paul, le jour suivant, alla faire ses adieux à Valentine. Il ne savait pas ce qu'il devait lui dire. Le mensonge lui était odieux. Il ne pouvait cependant pas avouer la vérité. Cette alternative, premier ennui de sa situation nouvelle, l'avait même empêché jusqu'alors de prévenir de son départ son père et sa mère.

Mademoiselle du Breuil l'aperçut de loin. Elle était sur le seuil de la porte, vêtue d'une robe de couleur sombre, dont elle tenait d'une main un des pans relevé comme un tablier, tandis que de l'autre elle distribuait du blé et du chènevis aux hôtes nombreux de la basse-cour. Paul descendit de cheval auprès d'elle sans qu'elle interrompit son occupation.

— Bonjour ! dit-elle avec une familiarité affectueuse. Le beau temps vous amène. Comme vous êtes venu vite ! Votre cheval est couvert de sueur. Jean ! Eh ! Jean ! Débridez le cheval et donnez-lui l'avoine.

— C'est inutile. Je vais repartir.

— Vous ne restez pas à dîner ?

— Non.

Mademoiselle du Breuil laissa retomber le pan de la robe, et le blé se répandit tout à la fois. Les volatiles se précipitèrent par un élan général et formèrent une masse compacte aux pieds de la jeune fille. Mais leur avidité ne la fit pas même sourire, et elle dit de nouveau :



— Vous ne restez pas à dîner ?

— Non, répondit Paul ; cela m'est impossible.

Quand il fut au salon avec Valentine, il lui dit :

— Je viens vous faire mes adieux. Je vais à Paris.

— A Paris !

— Pas pour longtemps. Un mois au plus.

Valentine ne demandait pas d'explications. Elle semblait frappée d'étonnement.

— C'est pour une affaire, reprit Paul, une affaire importante dont l'heureuse conclusion.....

— Vous la saurez dans un mois ?

— Oui.

— Vous avez l'air agité, Paul ; cette nouvelle que vous m'annoncez....

— Oh ! elle est excellente, du moins je le suppose. Je verrai... Voilà pourquoi je suis un peu soucieux.... quoique je sois près de vous... car, en cas de succès...

— Monsieur votre père espère-t-il beaucoup ?

— Il ne sait rien encore. Je n'ai pas moi-même de grands détails.

Paul semblait mal à l'aise et répondait brièvement, en homme qui ne veut pas être interrogé. Redoutant les questions, pressé de s'éloigner, il se promenait à grands pas dans le salon, il allait d'une fenêtre à l'autre et s'y arrêtait chaque fois pour jeter au dehors un regard distrait.

— Vous cherchez mon père ? dit Valentine.

— Non... Oui... Est-il là ?

— Nous le trouverons près de la châtaignerie, sur la hauteur où il surveille...

— Transmettez-lui mes adieux, Valentine, et témoignez-lui mes regrets de ne point l'avoir rencontré.

Paul se sentait hors d'état de satisfaire à la légitime curiosité de M. du Breuil qui, avec moins de réserve que n'en montrait sa fille, n'aurait pas manqué de demander des explications circonstanciées. En serrant la main de la jeune fille. Paul, si troublé, si inquiet, fut saisi d'un attendrissement involontaire.

— Ah ! si vous saviez !... s'écria-t-il. Ces délais sont mortels ! Je vais tenter... Non ! Je ne puis rien vous dire. Espérez. Pensez à moi ! Priez pour moi !

Il la quitta brusquement, monta à cheval, et s'éloigna. A l'endroit où l'allée de chênes conduisant au Breuil aboutit à la route, il se détourna. La jeune fille était immobile et le suivait des yeux. Il lui fit de la main un signe d'adieu et disparut. Elle resta quel-

que temps à la même place, sans faire un mouvement. Puis son front se releva comme pour secouer une pensée cruelle.

— Pourquoi donc suis-je triste ? se dit-elle. Pourquoi ai-je peur d'un malheur ? Paul s'est montré à moi avec un visage et des façons que je ne lui avais jamais vus. C'est tout simple : il s'en va momentanément pour tâcher, m'a-t-il dit, de m'obtenir plus vite. Ses actes parlent pour lui. Mais pourquoi était-il sombre, bouleversé ? Ah ! c'est bien naturel. Il craint de ne pas réussir. A quoi ? Ah ! Qu'importe ! Il n'y a rien d'étonnant qu'il soit préoccupé, puisqu'il rêve aux moyens de se rapprocher de moi pour toujours. Ce dernier mot demeura suspendu sur ses lèvres, et son cœur le répéta comme un écho.

— Toujours ! murmura-t-elle. Oui... Toujours ! Ma vie est à lui. Cependant mademoiselle du Breuil, ce jour là, trouva pesante la solitude. Vainement elle esseyà de s'intéresser aux mille détails de sa vie ordinaire. Des appréhensions vagues l'accompagnaient partout. Ce sens intime, que possèdent les personnes qui aiment, l'avertissait d'un danger. Trop confiante, trop sûre de Paul pour ajouter foi à ses suggestions intérieures et ne pouvant toutefois le dominer, elle sortit, afin de changer le cours de ses pensées. Sachant où était son père, elle se mit en route pour aller le rejoindre. A peine hors du logis, Valentine éprouva plus fortement un insurmontable sentiment de tristesse. Elle revint sur ses pas et emmena avec elle deux petites filles de paysans. La joie de ces enfants lui fut salutaire. Elle s'oublia elle-même en les écoutant causer, chanter, interroger, en les voyant rire, courir, s'abattre dans les fossés, s'attacher à sa robe. Ce cortège de gaieté et d'insouciance rendit bientôt à Valentine sa sérénité.

Paul, au contraire, perdait de plus en plus la sienne. Ayant à prévenir ses parents de son départ, il s'adressa d'abord à sa mère. Mais elle l'interrompit dès les premiers mots :

— Viens chez ton père, dit-elle.

Et elle l'emmena dans le cabinet du colonel. Paul formula en peu de mots son désir. Après qu'il eut parlé, M. de la Fosse le regarda et attendit quelques instants une explication que Paul ne donna pas.

— Mon cher fils, dit enfin le colonel en le questionnant directement, pourquoi pars-tu ?

— Une affaire... dit Paul.

— Quelle affaire ?

— Je ne puis dire.

— Tu as des secrets pour nous, Paul ! s'écria madame de la Fosse.

— Ta profession te retient ici, mon fils, reprit M. de la Fosse ; et, à moins d'avoir pour t'éloigner des raisons sérieuses...

— J'en ai.

— Quelles sont-elles ?

— Permettez moi de me taire, mon père.

— Mon fils, dit madame la Fosse, ton père est ton meilleur ami.

— A mon meilleur ami, répliqua Paul avec effort, je ne dirais rien.

— Et à votre père ? demanda M. de la Fosse, en se levant.

Paul ne répondit pas. Le colonel vit passer sur le front de sa femme une paleur soudaine, et ajouta presque aussitôt d'un ton de sollicitude et de bonté :

— Vous vous devez à vos fonctions, mon cher fils, et il ne vous est pas permis de les abandonner sans cause justificative. Un soldat ne doit pas désertir de son poste. Que dirais-je au public qui voudra connaître les motifs de votre absence ?

— Le public !... murmura Paul avec un geste dédaigneux.

— Il a le droit de savoir où vous êtes lorsqu'il peut avoir besoin de vous ; vous êtes inscrit au tableau des membres du barreau. Il faut apprendre à respecter le public, mon fils, si vous voulez qu'un jour il vous respecte.

— Ah ! sans doute, mon père, s'écria Paul attendri, mais opiniâtre. Il me serait bien facile de vous faire un mensonge, mais je ne sais pas mentir. Ne suis-je pas d'âge à avoir un secret ? Qui s'occupe de moi ? Personne. Les plaideurs se passeront fort bien de ma présence. Il ne manque pas d'avocats. Je suis dans la nécessité de me créer des ressources. J'en avais par vous, il y a quelques mois. Vos bienfaits me permettaient de vivre et d'épouser une femme que j'aime. Mais, depuis que je ne suis plus fils unique...

— Mon fils ! dit M. de la Fosse en lui saisissant le bras.

Puis il ajouta à voix basse .

— Vous oubliez que votre mère est là.

— Ah ! que Dieu me foudroie ! s'écria Paul avec une explosion de honte et de douleur. Qu'il prenne ma vie puisqu'il m'ôte la raison. Ma mère... ma bonne mère !... Ah ! je ne puis plus vivre ainsi.

Madame de la Fosse fit un énergique effort pour imprimer à ses traits un calme qui n'était pas dans son cœur.

— Valentine sais que tu pars ? dit-elle par une de ces inspirations maternelles qui détournent si bien l'orage.

— Oui, elle le sait... répondit Paul vivement.

— Vous voyez ! Ils sont d'accord ! reprit madame de la Fosse en regardant son mari avec un bon et indulgent sourire. Paul est

un peu mystérieux. Ce n'est pas sa faute. Quand il est devenu amoureux de mademoiselle du Breuil, vous en seriez-vous douté ? Non. Ni moi non plus. Et pourtant je suis sa mère. N'exigeons pas ses confidences. Il nous les fera de son propre mouvement, plus tard, car il sait que nous l'aimons, que le bonheur est le résumé de tous nos vœux.

Ah ! ma mère ! dit Paul en s'agenouillant.

Elle le releva ; elle l'attira dans ses bras.

— Mon fils, dit M. de la Fosse après un instant de silence, vous pouvez aller à Paris.

— Ah ! merci, mon père !

Paul s'avança pour lui prendre la main, mais M. de la Fosse se détourna à demi avec froideur :

— Remerciez votre mère.

Paul quitta la ville le jour même. Madame de la Fosse fit tout son possible pour environner ce départ de sourires et de tendresse. Elle chassa ensuite de son mieux de l'âme de son mari les appréhensions et la colère. Mais le lendemain, dès la première messe, elle se dirigea seule vers l'église voisine et se prosterna au pied de l'autel avec une ferveur désolée.

— Grâce, mon Dieu ! dit-elle en mots entrecoupés par les sanglots. Secourez-moi. Protégez-nous. Il y a péril... Il y a péril dans ma maison. Je vous offre ma vie. Sauvez celle de mes enfants... Mes deux enfants ! Qu'ils s'aiment ! Qu'ils soient heureux ! Leur sort est dans vos mains, mon Dieu...

Et bientôt elle ne pria plus qu'avec ses larmes.

Paul, pendant ce temps, voyageait, arrivait. Le trajet lui fut pénible. Toutes les violences téméraires de son entreprise se heurtaient dans son esprit contre une anxiété dévorante. Il se calma un peu après avoir dépassé Orléans. L'air de Paris l'enivrait déjà. Quand il sortit du chemin de fer, quand il se trouva en voiture sur les quais magnifiques et si riches de perspectives qui avoisinent le Jardin des Plantes, il éprouva comme des secousses de soulagement et d'espoir.

Il ne fut pas tenté, toutefois, d'aller faire ses dévotions à Notre-Dame pour la réussite de sa tentative. C'est à un autre temple qu'il osait demander son bonheur. Il se sentait, du reste, dispos, impatient, léger de cœur et de corps. Paris lui souriait par ses monuments, par sa splendeur, par la grâce de ces femmes, par sa nonchalance de grand seigneur blasé. Laissant ses remords hors des murs, Paul n'avait plus qu'une excitation fébrile dont personne ne s'offensait, dont personne ne s'occupait. Il semble que la grande

ville, la ville par excellence, qui a de si belles couronnes pour toutes les gloires, a en même temps une hospitalité bienveillante et toute particulière, pour toutes les faiblesses.

## VII

Après avoir dormi pendant quelques heures, Paul se rendit à la Bourse. Il avait songé d'abord à s'abriter sous l'expérience du baron du Chatenet, mais il hésitait maintenant, car il lui semblait dangereux de confier ses projets à un ancien ami de son père.

— Etudions d'abord le terrain, pensa-t-il.

Un peu avant la clôture, un jeune homme le heurta et faillit le renverser.

— Je suis fou, je n'y vois plus, lui dit ce jeune homme en se confondant en excuses. Je viens de gagner vingt-sept mille francs.

— Vraiment ! c'est ce qui s'appelle un bonheur écrasant, répondit Paul en se remettant d'aplomb.

— Ah ! je suis bien heureux, en effet. Paul Morellet est bien heureux. Je me nomme Paul Morellet. Vingt-sept mille francs ! C'est pour mon vieux père. Il les aura. Je lui dois la vie, je le rembourse.

— Il se nomme Paul, comme moi, pensa le jeune avocat, et il gagne vingt-sept mille francs, et c'est la première personne à qui je parle... tout cela est d'un bon augure.

— Mon vieux père ! s'écria Morellet avec extase.

— Sérait-ce une indiscretion, dit Paul, de vous demander sur quelles valeurs vous avez opéré ?

— Mon bon vieux père ! répéta Morellet.

Puis s'adressant à Paul avec une volubilité chaleureuse :

— Ne me parlez pas dans ce moment, reprit-il. Je suis ivre, insensé. Et pourtant, cher monsieur, j'ai du plaisir à causer avec vous. Je ne vous connais pas, vous n'êtes pas mon ami, mais tous les hommes sont mes amis, et je presserais volontiers le genre humain sur mon cœur. Sur quelles valeurs j'ai opéré ? Écoutez ; je vous estime. Venez ce soir souper à la Maison dorée, à onze heures trois quarts. Sans façons. A présent, je ne puis vous répondre. Je n'ai que le temps d'envoyer ces vingt-sept mille francs à mon vieux père. Vous dites ?... Ah ! faites attention. Je n'ai pas de préjugés. Paul Morellet n'a pas de préjugés. Pourvu que la terre tourne et que je sois dessus, le reste m'est égal. Et même, si elle ne tournait pas, si on s'apercevait tout à coup qu'on s'est trompé à ce sujet, cela me serait encore égal. Je permets qu'on me plai-

sante, qu'on m'injure, qu'on me fasse toutes les misères possible, mais mon vieux père !... Ah ! tenez, croyez-moi, ne touchez pas à mon vieux père ! C'est sacré ! A ce soir.

En homme habitué à se faufiler, Paul Morellet se glissa prestement dans la foule, et la foule se referma sur lui. Paul de la Fosse se laissa entraîner par elle et descendit les degrés. Dans la Vivienne, il fut rejoint par un homme à cheveux blancs, qui lui frappa familièrement sur l'épaule et lui dit :

— Eh bonjour ! Par quel hasard êtes-vous à Paris ?

Paul reconnut le baron du Chatenet.

— Je viens de la Bourse, dit le baron, avec un air de satisfaction. Vous n'y entrez jamais, vous ! Mais vous dansez. Je donne ce soir un bal, le dernier de la saison. Je compte sur vos jambes. Mes filles seront charmées de vous voir.

Paul s'excusa et promit d'aller très-prochainement faire visite à M. du Chatenet, qui s'éloigna bien vite, étant très-pressé à cause de son bal.

— Le baron est-il capable d'écrire à mon père, si je lui fais la moindre confiance ? se demanda Paul.

Mais il avait le temps d'aviser. Il entrevoyait déjà que certaines classes d'hommes, par cela même que la société réprovoe, établissent entr'elles une sorte de franc-maçonnerie protectrice et défensive. Paul se promena sous le boulevard, dina, et rentra à son hôtel chargé de volumes portant tous à peu près ce titre : *l'Art de s'enrichir à la Bourse*. Il n'y trouva que des indications très-vagues. Malgré leur bonne volonté, les auteurs de ces livres les terminaient invariablement par cette conclusion ; vous gagnerez infailliblement à la Bourse, à moins que vous n'y perdiez.

— Ces volumes sont pleins de sagesse, pensa Paul. Je me demande seulement pourquoi ceux qui les ont écrits ne se sont pas enrichis eux-mêmes, ayant le secret. Bah ! pour savoir comment s'engage la bataille, il faut interroger ceux qui ont vu le feu. Ce Paul Morellet est un écervellé ; mais il a réussi. J'ai envie d'aller à son rendez-vous. Qu'est-ce que je risque ?

Il était près de minuit. Ayant dormi jusqu'à midi, Paul n'avait pas sommeil. Dans l'état de surexcitation où il se trouvait, il n'était pas fâché de recourir à quelque distraction bruyante. Il avait encore de nombreux amis au quartier des Ecoles ; mais sa résolution était de ne pas les voir, afin d'être tout à son affaire. Après quelques minutes de délibération, il se dirigea hardiment vers la Maison dorée. Ce restaurant lui était connu. Il y avait soupé deux ou trois fois à la saison des bals masqués, pendant la première année de son séjour à Paris ; car quel est le jeune homme qui ne

va pas au moins une fois dans sa vie au bal masqué, ne fût-ce que pour s'y ennuyer et savoir ce que c'est, comme ce bon plaideur qui s'était adressé à Paul pour ne pas mourir sans avoir eu un procès ? En montant par le petit escalier de la rue Laffite, la première figure que Paul aperçut fut celle du bon Joseph, le chef des garçons, vêtu de noir et cravaté de blanc. La porte d'un cabinet s'ouvrit, et on fit signe à Joseph. Paul avait été sans doute guetté par la fenêtre, et on l'avait vu entrer.

— Vous êtes attendu, monsieur, dit Joseph avec déférence en introduisant le jeune homme.

Le couvert était mis. Les conviés, au nombre de sept, se levèrent, et saluèrent très cérémonieusement. Morellet les présenta à Paul. Celui-ci se nomma et se félicita tout haut d'avoir accepté cette invitation, malgré ce qu'elle avait de brusque et d'insolite.

— Convenons d'une chose, dit Morellet avec un aimable enjouement ; si j'ai le bonheur de vous faire gagner de l'argent à la Bourse, ce sera nous qui vous offrirez à souper.

Ce fut convenu.

On se mit à table très-gaiement. Tous ces jeunes gens avaient de la verve et causaient beaucoup. Ils paraissaient appartenir à cette catégorie d'individus qu'on rencontre qu'à Paris, qui vivent bien, sont libres, s'amusent, se rassemblent volontiers par bandes, et exercent ainsi ou isolément mille petites industries dont la Bourse est le centre. Aux époques des emprunts, par exemple, pour lesquels la souscription personnelle est limitée, afin de donner toute latitude à l'enthousiasme populaire et de l'encourager en même temps par un bénéfice honnête, ces individus prêtent leurs noms, se font chiffres, multiplient leurs unités par la bonne volonté, comme les comparses qui figurent des armées en passant et en repassant toujours les mêmes dans les pièces militaires, et ils ramassent quelques miettes du festin des banquiers. Ces derniers en emploient d'habitude quelques-uns à aller, venir, s'informer des cours, faire les commissions. Dans les assemblées d'actionnaires, ils sont d'une grande utilité. Le public y a quelque fois d'amères pilules à avaler. Il faut donc que les votants dont on est sûr soient en majorité. Le moyen est bien simple : il consiste à mettre entre les mains de ces individus le nombre d'actions réglementaires pour qu'ils aient voix délibérative. Ils votent alors avec confiance, avec élan, tout ce qu'on leur demande, ils approuvent par acclamations, entraînent les timides, rassurent les méfiants, réduisent à l'impuissance les résistances ouvertes, et ces services-là sont largement rétribués. Souvent, dans une opération quelconque, il est nécessaire d'alarmer ou d'éblouir le public. Ces messieurs sont là ; ils

font sur commande, la hausse ou la baisse. On en voit souvent trois ou quatre traverser la foule en aboyant comme une meute déchaînée. Tantôt ils offrent des valeurs considérables à un prix avili ; ils ne les ont pas, ils ne pourraient les livrer, mais personne n'en veut, parce qu'elles sont offertes, la panique survient, et le tour est joué. Tantôt ils agissent en sens contraire ; ils proposent d'acheter à des prix énormes, fantastiques ; ils déterminent ainsi une hausse formidable, et, si on les prend au mot, si un vendeur se présente, ils s'échappent, lui glissent dans la main et disparaissent. Il n'y a pas, du reste, de pénalité pour ce genre d'opérations, qui ne rentre pas absolument dans la classe des fausses nouvelles, délit prévu par la loi. Enfin ces gens-là manœuvrent de mille manières dont il est bien suffisant d'avoir indiqué quelques-unes. Ils ont une sorte de probité relative, mais elle ne s'exerce, comme celle du soldat d'aventure, qu'en faveur des chefs à même de les punir aussi bien que de les récompenser. En dehors de cette servitude volontaire et respectée par eux, quand ils font pour leur propre compte des affaires particulières, leur commerce n'est pas toujours très-sûr.

Dans la réunion à laquelle assistait Paul, M. Morellet jouissait d'une grande considération. Le mot d'ordre, probablement, avait été donné : les convives s'efforçaient de paraître à la fois gais et sérieux, gais à table, sérieux en affaires. Ils évitaient de prononcer des paroles trop libres, et ils y réussissaient presque. On trouva à Paul l'air intelligent, l'œil fin, du sang-froid. Ces dons naturels dont on le loua chaudement devaient, lui dirent ses nouveaux amis, se compléter par l'expérience. Paul se laissa aller sur cette pente douce de la flatterie, sauf à réfléchir plus mûrement le lendemain. Morellet avait, quant à présent, pour Paul, un prestige justifié : il venait de gagner vingt-sept mille francs.

Un événement inattendu vint déranger l'entente cordiale qui régnait dans cette petite fête.

### VIII.

Au moment où les garçons desservait, un jeune homme se montra à la porte entrebaillée, et cette apparition subite fit l'effet foudroyant de la tête de Méduse.

Une exclamation générale retentit.

— Beauvoisin !

Et les convives baissèrent les yeux en faisant un geste de mécon-



tentement. Mais M. Beauvoisin ne reculait pas pour si peu de chose. Il entra.

— Comment ! dit-il, on soupe et on ne m'invite pas ! Garçon, un couvert.

Morellet lui lança un regard irrité ; mais M. Beauvoisin ne daigna pas s'en apercevoir et s'installa sans façons.

— Bonsoir, monsieur, dit-il à Paul ; je ne vous avais pas vu.

Paul le salua. C'était un jeune homme d'une trentaine d'années, d'une taille au-dessus de la moyenne, mince, sec, le visage beau, mais fatigué.

— Vous devez bien vous ennuyer, messieurs, reprit-il. Le sexe faible est ici en minorité absolue.

Puis il cria d'une voix retentissante :

— Joseph !

— Tiens-toi convenablement, lui dit Morellet à voix basse ; monsieur est un homme comme il faut.

— Mais nous sommes tous très comme il faut, répliqua Beauvoisin à voix haute.

— Nous sommes ici pour causer d'affaires.

— Et c'est pour cela qu'on ne m'invite pas ! Causer d'affaires avec toi ! C'est dans cette occupation que j'ai dévoré une cousine et deux oncles. J'étais aimable, alors. On me recherchait. Je payais à souper, à déjeuner, et le reste. A présent, c'est fini. Je ne suis plus bon qu'à jeter aux chiens. Voilà le monde, monsieur ; voilà la vie ! Heureusement, je suis philosophe. Garçon, dites à Joseph que si on vient me demander... Non... Je vais lui parler.

Beauvoisin sortit. Morellet le suivit sans affectation et le conjura de ne pas rentrer.

— M'en aller, s'écria Beauvoisin ; je n'y pense seulement pas. Prends exemple sur la belle nature, sur les oiseaux, mon bon. Là où ils trouvent leur nourriture, ils y restent. Si tu dis un mot de plus, j'emprunte vingt francs à cet étranger.

La menace produisit un effet décisif.

H. AUDEVAL.

(A continuer.)

## CHRONIQUE DU MOIS.

---

Ils étaient là autour de la colonne de la Place Vendôme ces misérables assassins de la France, ces brigands cosmopolites, ces Bohèmes accourus comme des chacals. Ils étaient là autour de la grande colonne dans une confusion qui rappelle celle des descendants de Noé au pied de la tour de Babel. Ces derniers avaient à constater l'étrange confusion des langues, mais ces bandits de Paris avaient à étaler les folies pratiques de leurs principes disparates et le salmigondis de leur idiotisme barbare. Ils l'ont démolie cette colonne qu'ils appelaient " un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation de militarisme, une négation du droit international ; " cette colonne qui rappelle les gloires du premier Empire, et qui, fondue avec le bronze de 1200 canons ennemis, semblait destinée à rémémorer éternellement les victoires les plus éclatantes de la France.

Autour de ce monument étaient représentées en spirales tournoyantes les batailles de la grande armée dont les héros bronzés semblaient dans leur marche ascendante s'acheminer vers les cieux. Autrefois, Victor Hugo, alors qu'il était royaliste, disait de cet incomparable monument :

Débris du grand Empire et de la grande armée,  
Colonne d'où si haut parle la renommée,  
Je t'aime : l'étranger t'admire avec effroi.  
J'aime tes vieux héros sculptés par la Victoire  
Et tous ces fantômes de gloire  
Qui se pressent autour de toi.

.....  
 Jamais, ô monument, même ivres de leur nombre,  
 Les étrangers sans peur n'ont passé sous ton ombre ;  
 Leurs pas n'ébranlent point ton bronze souverain,  
 Quand le sort une fois les poussa sur nos rives  
 Ils n'osaient étaler leurs parades oisives  
 Devant les batailles d'airain.

La dernière invasion prussienne qui s'est jetée comme une avalanche sur la capitale a respecté ce monument national. Mais les vils communistes, cette écume de Paris, ce ramassis de tous les peuples, l'ont voué à la destruction en haine de la véritable France

Honte aux démolisseurs ! Aux cris d'indignation de la France ont répondu les cris d'indignation du monde entier. Ces héros de si triste renommée vivront sans aucun doute dans l'histoire, mais ce sera pour y apparaître liés au pilori de la réprobation universelle.

Si nous n'avions à constater que la chute du colosse de bronze, nous aurions sans doute à déplorer la perte d'un œuvre d'art considérable. Mais quand on voit cette misérable engeance défendre leurs absurdes chimères les armes à la main avec une énergie infernale ; quand on les voit disputer chaque pouce de terrain avec une ténacité désespérante ; quand on les voit affronter la mort avec tant de mépris, on est saisi d'une immense tristesse en songeant que tant de courage est gaspillé dans une lutte fratricide et qu'avec moins d'efforts peut-être ils auraient pu délivrer la France envahie et ramener la victoire à ses drapeaux.

Dans leur programme politique ils réclament l'autonomie et la souveraineté de chaque Commune ; ce qui veut dire : morcellement de la France en petits états indépendants. Accorder une pareille demande serait briser l'admirable unité de la nation : unité consacrée depuis tant de siècles par le langage, par les goûts, par les aspirations et les intérêts. L'autonomie des Communes préparerait la désagrégation complète de la France et entraînerait une suite de démembrements plus désastreux et plus considérable que celui opéré par la Prusse, victorieuse, grâce aux canons de Krupp.

Aussi Thiers a-t-il raison de s'opposer de toutes ses forces à une conciliation basée sur un pareil programme. Un véritable homme d'Etat, un homme de patriotisme ne doit pas donner à la nation des armes pour se suicider.

Veut-on savoir ce que pensent de l'état de choses actuel des ambassadeurs chinois envoyés en France par le Céleste Empire :  
 " Sachez, en effet, disent-ils, que l'usage des sacrifices humains  
 " n'est pas aboli chez des *barbares* de France ; à certaines époques  
 " ils se font un devoir de s'entr'égorger entr'eux pour s'épargner réci-

"proquement le risque d'être tués par un tyran. Ces usages occi-  
 "dentaux nous ont rappelé la coutume des sauvages de l'Orient  
 "qui tuent leurs parents afin de leur épargner les infirmités de  
 "la vieillesse..... Du reste, ces *barbares* ont, en particulier, les  
 "mœurs douces et agréables. Mais, réunis en assemblée, il leur  
 "devient impossible de s'entendre. Il y a un mot qui les fait  
 "devenir fous, c'est le mot de *Liberté*. Nous ne pouvons vous l'ex-  
 "pliquer, parce que les lettrés auxquels nous nous sommes adressés  
 "pour en connaître la signification n'ont pu se mettre d'accord.  
 "Nous croyons qu'elle veut dire le droit de s'affranchir soi-même  
 "des devoirs envers les autres hommes. Cette liberté sur laquelle  
 "ils ne sont pas d'accord est leur Boudha pour qui, non-seulement  
 "quelques Lamas s'ouvrent le ventre, comme chez nous, mais  
 "toute la nation s'égorge de ses propres mains..."

Ces paroles semblent étranges de prime-abord. On croirait lire  
 une page d'histoire anti-diluvienne où l'on rappellerait les faits et  
 gestes d'un peuple ignorant et barbare. Cependant ces paroles  
 expriment un grand fond de vérité. Ce sont les peuples civilisés  
 qui élèvent les plus nombreuses et les plus grandes hécatombes  
 humaines. Les siècles de la sauvagerie n'ont jamais consigné de  
 luttes plus terribles; les terres des Barbares n'ont jamais bu tant  
 de sang humain.

Le mot de *Liberté* donne en effet des vertiges. C'est au nom de la  
 liberté personnifiée par le suffrage populaire qu'a été formé le gou-  
 vernement de Versailles; et c'est au nom de cette même liberté  
 que la Commune de Paris prétend aveuglement en imposer à la  
 France. C'est au nom de la liberté qu'on démolit les monuments  
 publics, qu'on saccage les églises, qu'on rançonne le peuple, qu'on  
 frappe de mort ou d'ostracisme le clergé, qu'on ressuscite la guerre  
 civile avec ses horreurs. C'est aussi au nom de la liberté que le  
 Communisme de 1871 singe le Jacobinisme de 1793.

Il faut que le délire de la populace de Paris soit bien grand  
 pour qu'elle prétende par ses idées de socialisme en imposer non-  
 seulement à la France, mais encore au monde entier. C'est se jeter  
 à la mer pour s'emparer des étoiles.

Proud'hon lui-même a répudié énergiquement le fétiche socia-  
 liste, et ce qu'il disait, il y a une quinzaine d'années, ne semble  
 rien moins que de sinistres prophéties. *L'étranger sur les frontières,*  
*la guerre civile, Paris affamé, bloqué par les départements ne payant*  
*plus les réquisitions inexorables, une multitude déchainée, armée, ivre*  
*de vengeance et de fureur. Voilà les fruits de la révolution démocratique*  
*et sociale.*

La situation militaire progresse continuellement, et la grêle des obus pleut sur Paris. Là s'amoncellent les ruines, là se font entendre les vociférations, là les temples du culte sont profanés, là une multitude de bandits se refoulent comme les flots d'une mer en courroux. Là se trouve la géhenne des vivants, et les cris de guerre qui s'y font entendre servent peut être de prélude à la danse de la mort. Puis, quand le bruit des bombes éclate de tous côtés sur la grande ville on songe involontairement à ces prophètes de malheur qui ont prédit la ruine de Paris.

Pendant que le Communisme veut ainsi préparer la chute de la France, Thiers avec un bon sens et un dévouement dont on lui saura gré, effectue pierre à pierre la reconstruction du pays. Les négociations qui ont suivi les préliminaires de la paix sont terminées et le Traité de paix définitif a été signé à Francfort, le 2 de mai courant. Alors seulement il a plu à M. le Prince de Bismark de réduire l'indemnité de guerre de 326,000,000 de francs. Mais le Ministre prussien, en véritable homme d'affaires, reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre, et se réserve en compensation le contrôle des voies ferrées qui sillonnent le territoire conquis. Du reste, ce contrôle n'avait plus guères pour la France qu'une valeur nominale.

Tous les devoirs du gouvernement de Versailles sont d'importance secondaire si on les compare à la terrible tâche qui lui est confiée de mettre la rébellion à néant. Tant qu'on n'aura pas obtenu ce résultat, les meilleures mesures ne pourront être solidement assises et seraient sujettes à être bouleversées.

Il faut à tout prix que l'insurrection parisienne soit écrasée, parce que son caractère est odieux et que son triomphe produirait la ruine complète de la France. Cette misérable guerre civile a pour effet d'éteindre la flamme du patriotisme. Car, on ne songe plus que des milliers de soldats allemands foulent encore le sol français ; et les citoyens de l'Alsace et de la Lorraine finiront peut-être par croire qu'après tout c'est un bonheur pour eux de ne plus appartenir à un pays où les révolutions semblent chroniques.

\* \* \*

Le traité de Washington, qui vient d'être signé par les membres de la Haute-Commission conjointe, a fait le tour de toute la presse de ce continent, et a été, en raison des intérêts des parties concernées, diversement apprécié.

Pour réconcilier les deux peuples en bredouille, il a fallu produire une enfilade de trente-huit articles, et renvoyer les questions les plus difficiles à trancher, à la décision arbitrale de quatre sous-commissions. La première de ces sous-commissions dira dans un jugement final et sans appel, combien de louis sterling la contrite Angleterre paiera pour les déprédations dites de l'Alabama. La seconde se chargera des réclamations anglaises et américaines depuis principalement le commencement jusqu'à la fin de la guerre de la sécession. La troisième établira le montant que le gouvernement des Etats-Unis devra payer aux sujets de Sa Majesté Britannique, en retour des privilèges sur nos pêcheries. La quatrième a pour mission de juger définitivement où se trouve la véritable ligne de démarcation entre le nord-ouest et les frontières américaines. C'est à l'Empereur d'Allemagne qu'est dévolue cette dignité arbitrale.

La Haute-Commission a émis des principes de droit international que toutes les nations devraient introduire dans leur code maritime. Ainsi les deux peuples contractants s'obligent d'user de toute diligence et de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher, en temps de guerre, l'armement et l'équipement des croiseurs chargés de piller les navires d'une puissance avec laquelle ils seront en paix. Ils ne permettront pas et ne souffriront pas non plus qu'aucun peuple belligérant puisse se servir de leurs ports et de leurs eaux comme base d'opérations navales. Espérons qu'au moyen de la justice d'une telle cause, ces obligations qui sont devenues lois entre Albion et les Etats-Unis, auront une sphère moins restreinte et seront bientôt adoptées par toutes les puissances maritimes. Quand on a le déplorable spectacle de deux peuples qui s'entr'égorgent, mieux vaut se retirer à l'écart que d'offrir à ceux-ci les moyens de se plonger l'un l'autre davantage dans l'abîme.

Les journaux américains sont dans la jubilation quand ils parlent des résultats de ce traité et nul doute que le Sénat qui doit être appelé à l'examiner le ratifiera d'emblée. Ils ont obtenu le double but qu'ils avaient en vue, quand ils montraient à l'Angleterre la lame de leur grand sabre : celui de lui faire avouer ses fautes et celui de faire délier sa bourse. S'il ne se fut agi que de faire amende honorable, Albion se fût exécuté avec la meilleure grâce du monde et avec une courtoisie digne du moyen-âge. Mais hélas, pour elle la question de l'honneur a toujours moins pesé dans la balance que la question des dollars. Et la perspective d'une guerre n'était pas assez rassurante, pour l'engager à rejeter ex abrupto les réclamations de nos voisins.

Et puis messieurs les Yankees ont présenté leurs demandes en dédommagement avec une persévérance si digne d'éloges et avec tant de menaces à profusion que la conscience la plus ferme pouvait en être ébranlée. " Nous étions, dit l'*Enquêteur* de Cincinnati, " pour présenter simplement notre compte à John Bull comme un " ultimatum et s'il avait refusé de l'acquitter, nous aurions pris le " Canada." C'est être éloquent à la manière des saltimbanques. Frère Jonathan aurait pris le Canada précisément comme le convive prend sa ration sur la table.

Il est fort heureux que l'Angleterre ait aussi complaisamment contribué à la solution définitive des difficultés existantes. Ceux qui s'intéressent au bonheur et au progrès de l'Empire Britannique peuvent s'en réjouir.

Mais nous ne pouvons considérer d'un aussi bon œil la manière si peu désintéressée avec laquelle on nous fait intervenir pour payer une large part des fautes de l'Empire. C'est une manière de tirer ses cartes du jeu que de faire payer ses dettes par autrui. Et voilà comment l'Angleterre qui aime tant ses colonies, nous frappe dans nos principaux intérêts en mettant à la disposition des Américains la libre navigation de notre Grand Fleuve et l'inépuisable richesse de nos pêcheries. Nous avons fait face à cause d'elle aux invasions féniennes, et pour fiche de remerciement elle a beaucoup loué la bravoure de nos soldats ; et puis elle a fait enlever de nos arsenaux ses canons et ses munitions de guerre. Et puis encore, c'est précisément quand nous voulons présenter nos réclamations des dépenses faites pour refouler les Féniens au-delà de la frontière, qu'Albion participe au rejet de ces mêmes réclamations et prête son appui pour empirer notre position.

Ce sont là des faits très regrettables. Mais c'est encore mieux qu'une guerre où notre territoire servirait inévitablement de champ de bataille. De deux maux, il faut choisir le moindre.

Si les peuples, pour vider leurs querelles, s'en rapportaient à la décision d'une commission comme celle qui vient de siéger, on n'aurait probablement le spectacle d'autant de guerres. Puisse-t-on à l'avenir suivre un aussi bon exemple, et puisse ce Traité, tout défectueux qu'il soit, marquer une ère nouvelle dans les relations diplomatiques.

..

Manitoba a élaboré son premier travail sessionnel, tout comme on le fait dans nos Provinces confédérées, et Manitoba ne s'en porte pas moins prestement pour cela. Les rouages du gouvernement responsable peuvent tout aussi bien fonctionner dans le pays des *Grands Bois Brûlés* que dans les pays où règne la civilisation la plus raffinée. La vie nomade des Métis n'est pas incompatible avec le régime constitutionnel. On en a une preuve manifeste dans les mesures présentées par les membres de la Législature Provinciale, aussi bien que par le concours que ces derniers ont reçu de leurs commettants. L'insurrection même de l'an dernier n'élaguait pas entièrement les formes constitutionnelles. Et le fanatisme protestant d'Ontario a glosé bien plus fortement contre les insurrectionnistes de la Rivière-Rouge, qu'elle ne le faisait contre les actes bien autrement criminels de la révolution qui déchirait alors l'Espagne ou qu'elle ne le fait actuellement contre les incroyables agissements des communistes de Paris.

La population de cette nouvelle Province va trouver qu'il fait bon d'avoir le contrôle de sa législation, de guider elle-même ses destinées, de protéger ses intérêts multiples. La Compagnie de la Baie d'Hudson, qui a fini son règne en fait d'administration politique, n'aura plus à donner aux affaires du pays la direction de ses propres intérêts. Elle ne peut plus exercer son monopole d'autrefois, et l'ancien état de choses fait place à une liberté plus large qui permet aux ambitions légitimes d'un chacun de se frayer une route, et qui offre les moyens de travailler à la prospérité générale.

Aussi, la Chambre de Manitoba a compris sa position, a pris l'initiative dans plusieurs mesures importantes et a affirmé ses espérances par des actes. Déjà plusieurs bills ont été présentés et adoptés, tels que ceux pour pourvoir à l'établissement de cours de justice, pour fonder des bureaux d'enregistrement, pour régler la manière de tester, pour remodeler la force de police, pour établir la loi du domicile, pour légaliser la copie du plan d'arpentage des terres déjà occupées dont l'original avait été fait par la Compagnie de la Baie d'Hudson, puis perdu pendant les troubles de l'hiver dernier.

Le nouvel ordre de choses fait incontestablement mettre en branle l'activité générale. La route du Lac des Bois se peuple de travailleurs. On construit des ponts en plusieurs endroits sur des



cours d'eau qu'on était obligé de traverser en bateaux. On construit aussi deux ponts dont l'un sur l'Assiniboine et l'autre sur la Rivière-Rouge, et ces deux ponts auront leur terminus à Fort Garry.

Tout s'agite, tout marche, tout progresse; et nul doute que l'émigration affluera dans cette riche contrée aussi vite que dans les Etats de l'Ouest.

En attendant, la Chambre Provinciale poursuit son énorme travail d'organisation avec zèle et avec intelligence. Et si des discussions fort vives font quelquefois riposte, c'est que l'Eden n'existe pas plus à Manitoba qu'en aucune autre partie de notre planète.

EUSTACHE PRUD'HOMME.

---